The background of the cover is a close-up photograph of a red brick wall. The bricks are arranged in a standard pattern, with light-colored mortar joints. In the lower half of the image, there is a dark, almost black silhouette of a person's head and shoulders, facing forward. The word 'choisir' is printed in a large, white, lowercase, sans-serif font, partially overlapping the top of the silhouette and the brick wall. Below the main title, the text 'revue culturelle' and 'n° 579 - mars 2008' is written in a smaller, white, sans-serif font. The word 'Impunité' is written in a white, serif font, slanted upwards, and is positioned over the dark silhouette of the person's head.

choisir

revue culturelle
n° 579 - mars 2008

Impunité



***Seigneur,
pardonne-nous nos offenses***

*Non pas à la mesure
de nos pauvres pardons
Non pas comme nous avons
l'habitude de pardonner
Non pas à l'exemple de nos pardons
mercenaires et calculateurs*

*Mais bien
Pour découvrir « ta douce pitié »
Pour éprouver ta « tendresse désarmée »
Pour apprendre nous aussi à pardonner
Pour pardonner à ceux
avec qui nous partageons le pain
Pour ne pas tomber
dans le désespoir de la honte
Pour renoncer
au désir orgueilleux de pardonner
Pour démasquer
nos fausses droitures et indignations
Pour pouvoir nous pardonner
à nous-mêmes
Pour que nos pardons
deviennent reflets du tien*

Seigneur, pardonne-nous nos offenses.

Jean Monbourquette
« Comment pardonner ? »



choisir

n° 579 - mars 2008

Revue culturelle jésuite fondée en 1959

Adresse

rue Jacques-Dalphin 18
1227 Carouge (Genève)

Administration et abonnements

Geneviève Rosset-Joye
tél. 022 827 46 76
administration@choisir.ch

Direction

Pierre Emonet s.j.

Rédaction

Lucienne Bittar, rédactrice en chef
Jacqueline Huppi, secrétaire
Stjepan Kusar, collaborateur

tél. 022 827 46 75

fax 022 827 46 70

redaction@choisir.ch

Internet : www.choisir.ch

Conseil de rédaction

Louis Christiaens s.j.
Joseph Hug s.j.
Jean-Bernard Livio s.j.
Luc Ruedin s.j.

Mise en page et imprimerie

Imprimerie Fiorina
rue du Scex 34 • 1950 Sion
tél. 027 322 14 60

Cedofor

Marie-Thérèse Bouchardy
Axelle Dos Ghali
Stjepan Kusar

Abonnements

1 an : FS 95.-

Etudiants, apprentis, AVS, AI : FS 65.-

CCP : 12-413-1 «**choisir**»

Pour l'étranger : FS 100.-

par avion : FS 105.-

€ : 66.- ; par avion : € 70.-

Prix au numéro : FS 9.-

choisir = ISSN 0009-4994

Illustrations

Couverture : Raphaël Fiorina
p. 7 : Sean Sprague / CIRIC
p. 19 : Cork
p. 29 : P. Deliss / GODONG
p. 33 : Mars distribution
p. 36 : Musées nationaux

Les titres et intertitres sont de la rédaction

sommaire

Editorial	2
« Ils ne savent pas ce qu'ils font ! » <i>par Louis Christiaens</i>	
Actuel	4
Spiritualité	8
A quand le bout du tunnel ? <i>par Bruno Fuglistaller</i>	
Méditation	9
Le don de la vie <i>par Nicolle Carré</i>	
Religions	13
Espace de négociation : Tariq Ramadan revisité <i>par Richard Friedli</i>	
Société	17
Eglise - Etat : un conflit permanent <i>par Hansruedi Kleiber</i>	
Politique	21
L'impunité en procès <i>par Marie-Thérèse Bouchardy</i>	
Politique	25
Sociétés en refondation : l'Afrique du Sud et le Rwanda <i>par Paul Grossrieder</i>	
Cinéma	32
Jeux d'acteurs <i>par Guy-Th. Bedouelle</i>	
Lettres	34
Aragon, magicien ou frimeur ? <i>par Gérard Joulié</i>	
Livres ouverts	38
La FEPS et l'apartheid <i>par Jean-Claude Huot</i>	
Livres ouverts	39
Naissance du martyr <i>par Renée Thélin</i>	
Livres ouverts	40
Envol d'un éditeur <i>par André Durussel</i>	

« Ils ne savent pas ce qu'ils font ! »

La presse quotidienne est, paraît-il, redoutable. En quelques paragraphes, un fait, une allusion, un nom, et à une rumeur furtive succède une information qui devient un événement et déclenche parfois une mise en accusation, une condamnation. Ce processus est classique ; il piège nombre de lecteurs qui, avides de « sensationnel », oscillent entre une quête de clarification et de curiosité malsaine, voire de secrète perversité.

Le travail des journalistes est admirable aussi ! Car, jour après jour, ils ne cessent de nous sensibiliser à des réalités qui détruisent notre monde : guerres, viols, génocides, etc. Or, à l'égard de ces données brutes, les émotions des lecteurs semblent se désagréger et, si elles existent encore, elles se réfugient discrètement derrière les barrières élégantes d'une indifférence de bon ton. On ne peut tout de même pas porter en soi toute la violence du monde, n'est-ce pas ? Et cependant, réfléchir de temps à autre aux violations du droit, au malheur des victimes, à l'impunité des coupables, voilà qui est à même d'entretenir en nous un espace minimum d'humanité.

Qu'est-ce que je fais personnellement de cette masse de violence et de souffrance qui pèse sur des hommes, des femmes, des enfants, de maints pays, y compris le nôtre ? Certes, je puis me contenter d'être sérieusement renseigné, puis d'analyser et de discourir sur ces actualités internationales. Il est même utile d'établir de mémoire une liste actualisée des zones sensibles : Irak, Afghanistan, Tchad, Sri Lanka, Colombie, etc. C'est déjà une performance qui me sort de mes horizons nationaux et, en tout cas, d'un mauvais silence. Une autre étape gagne toutefois à être franchie. Ainsi, comment parler de vie démocratique en faisant l'économie d'une justice dont la fonction essentielle est de restaurer la dignité des victimes en affirmant la responsabilité des coupables ? Comment ne pas m'indigner devant des lois d'amnistie promulguées avant que des procédures pénales aient fait la lumière sur des actes criminels ? La fin justifierait tous les moyens. Mais est-ce acceptable ? Deux articles de ce numéro de choisir nous invitent à ce questionnement, avec

une mise en perspective du danger d'un développement d'une tolérance pernicieuse, sous prétexte du respect de la liberté d'autrui.¹ Une autre incitation à la réflexion s'appuie sur la description d'atrocités en Afrique du Sud (1960-1994) et au Rwanda (1994) et surtout des profondes tentatives de réconciliation dans ces sociétés traumatisées.²

J'imagine qu'en voyant passer Jésus le Nazaréen, entouré de gardes sur le chemin du Calvaire, des hommes et des femmes de l'époque devaient se poser des questions de ce genre. Pilate, lui aussi, a affronté ce type de préoccupations, avant de faire relâcher Barabbas « qui avait été mis en prison pour émeute et pour meurtre » et de la sorte se débarrasser habilement du lourd dossier qui lui était soumis. Personnellement, dans cette foule qui était là et regardait, je me demande quel aurait été mon comportement, surtout après avoir entendu ces paroles qui viennent de haut : « Père, pardonne-leur, ils ne savent pas ce qu'ils font .»

Assurément, le Carême n'est pas trop long pour se préparer à mieux percevoir que le démon (anagramme du mot « monde » !) est, comme disait Charles Péguy, bien à l'œuvre parmi nous et qu'il joue subtilement son jeu en travaillant dans les émotions, les sentiments, les passions qui le servent : la complicité, la duplicité, l'hypocrisie, la vengeance, la haine, la domination à tout prix.

Des Pères spirituels recommandent aux personnes qu'ils accompagnent de porter et d'offrir les souffrances du monde en les confiant à Celui qui, voici deux mille ans, fut injustement crucifié. Nombre de contemporains, forts d'une rationalité éclairée, stigmatiseront volontiers ces conseils édifiants, pour ne pas dire lénifiants ou irresponsables. N'empêche qu'il y a pourtant là un trésor à découvrir : l'émergence nouvelle d'une intelligence émotionnelle, marquée simultanément par l'indignation et la compassion et, disons-le sans réserve, par la foi en la victoire du Christ sur les forces de ténèbres. Alors que « le don de la vie »³ nous est de nouveau offert, faisons et de Sa mort et de Sa Résurrection notre affaire. Le travail du pardon prend sa source en Un plus grand que nous : le Maître de l'impossible. Encore convient-il de le Lui demander.

Louis Christiaens s.j.



- 1 • *L'impunité en procès*, pp. 21-24.
- 2 • *Sociétés en refondation*, pp. 25-31.
- 3 • Voir le texte de Nicole Carré, aux pp. 9-12 de ce numéro.

A propos de prêtres pédophiles

Oui, des prêtres pédophiles ont été et sont les auteurs de détestables abus sexuels. Oui, leurs actes ont été et sont soumis à la justice. Oui, des fautes ont été commises par des responsables de l'Eglise. Oui, un silence a été gardé par ceux-ci. Oui, des démarches financières pour s'assurer de la discrétion des victimes ont été conduites en catimini. Oui, institution considérée comme une garante de moralité, l'Eglise a été et est mise publiquement en cause. Oui, de récents débats publics ont mis en lumière et sa responsabilité et ses faiblesses.

Alors que les tribunaux civils sont formellement saisis de ces tristes et affligeants dossiers, il est assuré qu'un chemin professionnel de clarification, de jugement et de sanction est ouvert. Dans ce contexte, il y a lieu de s'interroger sur la légitimité d'étaler des éléments ayant fait l'objet d'un non-lieu, sous le prétexte d'accroître une audience à prétention normative.

En effet, dans l'opiniâtre mise en spectacle de la liberté sexuelle au cours de ces dernières années, les prêtres représentent l'un des bastions de la chasteté et de la respectabilité. Leur probité est tout autant exigée, sinon davantage, que pour les représentants des institutions gardiennes de hautes valeurs sociales - que ce soit la police, la magistrature ou l'école. A cet égard, leur chute est le plus souvent vécue comme une trahison, avant d'être transformée en scandale. Mais la recherche de la vérité s'impose et l'Eglise en connaît et en rappelle la gravité. Elle s'y soumet, et à quel prix.

Cependant la souffrance des victimes et des auteurs des abus mériterait une circonspection plus décente. En certaines circonstances, la pudeur et la retenue se révèlent de bonnes conseillères pour accéder à l'authenticité des relations. L'émotionnel et le sensationnel pactisent le plus souvent, sous couvert de la liberté de l'information, avec une navrante trivialité.

La Rédaction

■ Info

Pardon aux Aborigènes

Les évêques catholiques d'Australie ont salué le fait que le gouvernement ait adressé le 13 février des excuses aux Aborigènes, les premiers habitants du pays, et plus particulièrement aux « générations volées ». Plus de 30 000 enfants d'Aborigènes et de métis ont en effet été enlevés à leurs parents par les pouvoirs publics australiens jusqu'en 1972, et placés dans de lointaines missions dans le but de les « assimiler ». Cette dispersion a détruit les familles et créé de graves problèmes sociaux qui durent encore : les Aborigènes sont sur-représentés dans les prisons et de nombreuses communautés ont implosé en raison de l'alcoolisme et de la violence qui les détruisent.

Le Premier ministre australien Kevin Rudd a estimé qu'une demande de pardon est essentielle pour réconcilier les Australiens - Aborigènes et Blancs - avec leur histoire turbulente. De son côté, le chef aborigène Mick Dodson, co-président du groupe indépendant Reconciliation Australia, a qualifié cette demande de pardon du gouvernement de « monumentale ». « Les gens l'ont attendue depuis très longtemps ; c'est

Articles parus dans *choisir* sur ces questions, à consulter sur www.choisir.ch

Claude Ducarroz,
A l'épreuve de la pédophilie, n° 509, mai 2002, pp. 9-11.

Jerry Ryan, *Pédophilie : l'Eglise à l'épreuve*, et **Jacques Neiryck**, *Célibat et pédophilie*, n° 530, février 2004, pp. 9-12 et 13-14.

Régis Marion-Veyron, *Prêtres pédophiles. Le célibat en question ?* et **Marie-Madeleine Zufferey-Sudan**, *Prêtres et abus sexuels. Les oubliées*, n° 537, septembre 2004, pp. 13-16 et 17-20.

Michel Salamolard, *Prêtres, abus sexuels et abus de langage*, n° 538, octobre 2004, pp. 28-30.

extrêmement important pour nous en tant que nation et comme membres de ces générations volées. »

Enfin, pour Mgr Barry Hickey, archevêque de Perth et président de la Commission des affaires indigènes des évêques d'Australie, cette annonce est « un grand soulagement pour la plupart des Australiens... La population en général a été plus en avance que les responsables politiques dans cette affaire », a-t-il déclaré à l'agence de presse catholique CNS. Pour lui, c'est l'ensemble de la société australienne qui doit accepter sa responsabilité dans cette tragédie, et pas seulement le gouvernement.

Lors du Synode des évêques pour l'Océanie en 1998, les évêques d'Australie avaient déjà exprimé leurs regrets face à l'implication de l'Eglise dans la destruction des liens familiaux, des langues et de la culture des Aborigènes.

■ Info

Un « délire » scientifique

Mgr Elio Sgreccia, président de l'Académie pontificale pour la vie, a dénoncé le 1^{er} février sur *Radio Vatican* l'expérimentation en Grande-Bretagne d'une technique de procréation artificielle qui permettrait à une femme d'avoir des enfants sans le concours de l'homme. Des scientifiques britanniques ont procédé à l'expérimentation sur des rats d'une technique qui permettrait de prélever des cellules souches de la moelle osseuse de la femme pour créer des spermatozoïdes. Ils se disent prêts à entamer d'ici deux mois des expériences dont l'enjeu serait d'aider l'humanité à surmonter le problème de la stérilité et, à terme, de créer un système de reproduction « unisexe ».

Pour Mgr Sgreccia, il s'agit là d'une « manipulation de la sexualité et d'une élimination complète du facteur intersexuel pour la procréation : une procréation, donc, asexuelle ». C'est la dernière dérive d'une procréation artificielle qui fait abstraction, non seulement

de l'union homme-femme d'un point de vue affectif, mais aussi biologique. « Ceci a naturellement des retombées sur le plan éthique et (...) sur le plan politique. »

Il a émis la crainte qu'un jour le pouvoir politique puisse pousser la recherche ainsi que la technique de la procréation artificielle vers la production d'êtres humains sans « le besoin d'union homme-femme (...) Toutes ces tentatives d'une science (...) contre-nature sont contre la structure de la personne humaine qui est sexuée et qui a une procréation à travers l'union des deux sexes. (...) J'espère que c'est un délire mental, que cela restera comme tel et ne sera jamais réalisé », a-t-il conclu. (Apic)

■ Info

Les dons de l'aumône

Dans son message pour le carême 2008, intitulé *Le Christ pour vous s'est fait pauvre* et présenté le 29 janvier au Vatican, le pape Benoît XVI a encouragé l'aumône typique de l'Evangile et de l'identité chrétienne. Il a souligné que les vertus de l'aumône touchent aussi bien le destinataire que celui qui la pratique. « Chaque fois que, par amour pour Dieu, nous partageons nos biens avec notre prochain qui est dans le besoin, nous expérimentons que la plénitude de la vie vient de l'amour et que tout se transforme pour nous en bénédiction sous forme de paix, de satisfaction intérieure et de joie. » C'est l'amour qui donne sa valeur à l'aumône. Et d'expli-

quer cette réalité profonde de l'être : « Quand nous agissons avec amour, nous exprimons la vérité de notre être : nous avons en effet été créés non pour nous-mêmes, mais pour Dieu et pour nos frères (cf. 2 Co 5,15). »

Le pape a souligné un autre mérite de l'aumône : « Elle est une manière concrète de venir en aide à ceux qui sont dans le besoin, et, en même temps, un exercice ascétique pour se libérer de l'attachement aux biens terrestres. » L'aumône est en quelque sorte une « arme » contre la tentation « permanente » d'idolâtrie des richesses matérielles.

Par rapport aux collectes de carême plus particulièrement, Benoît XVI a souligné un autre bienfait : la communion fraternelle. « A la purification intérieure s'ajoute un geste de communion ecclésiale, comme cela se passait déjà dans l'Eglise primitive. » (Zenit)

■ Info

Plus tard, je serai vivant !

En ce temps de la campagne œcuménique de carême, *Pour que le droit à l'alimentation ne reste pas un vœu pieux*, il est bon de rappeler le slogan de Médecins sans frontière (MSF), une autre organisation humanitaire qui lutte contre la malnutrition : *Quand je serai grand, je serai vivant !*

MSF se bat pour un usage plus étendu des pâtes nutritives prêtes à l'emploi. Ces aliments thérapeutiques conviennent particulièrement aux jeunes enfants. Il s'agit d'une nouvelle génération de produits hautement nutritifs, à base de lait, de sucre et de graisses végétales, qui supporte très bien les climats chauds. Un point essentiel car les gros foyers de mortalité infantile liée à la malnutrition

se trouvent dans la corne de l'Afrique, au Sahel et en Asie du Sud. Autre avantage non négligeable, ces pâtes peuvent facilement être produites sur place. C'est un vrai plus comparé aux traditionnelles farines enrichies importées des pays riches.

« Les pâtes nutritives permettent aux enfants de reprendre du poids et des forces en l'espace de deux semaines », explique le Dr Gustavo Fernandez, chef de mission de MSF en Somalie. Elles repoussent bien des complications, sachant que la malnutrition affaiblit la résistance des enfants et augmente le risque de mourir de maladies pulmonaires, diarrhée, malaria, rougeole ou sida. Or, sur les 20 millions d'enfants concernés par la malnutrition, seuls 3 % y ont accès. L'OMS, l'UNICEF et le Programme alimentaire mondial limitent l'utilisation de ces « aliments thérapeutiques » aux seuls enfants atteints de malnutrition grave.

« Ces recommandations sont trop restrictives » pour MSF. « Les pâtes doivent être recommandées en traitement précoce de la malnutrition, avant que l'enfant ne soit atteint de la forme la plus sévère de la maladie » et qu'il risque ainsi la mort (5 millions de petits malnutris meurent chaque année avant leurs cinq ans).

■ Info

Paix et amnistie au Congo

Le 22 janvier, un accord de paix a été signé à Goma par le gouvernement de la République démocratique du Congo et les groupes armés clandestins. Les pourparlers ont été soutenus par les Etats-Unis, l'Union européenne et l'Union africaine. Le texte signé comprend un cessez-le-feu immédiat et le

déploiement de Forces de maintien de la paix dans 13 lieux clés. Il offre aussi l'amnistie au principal leader dissident, le général Laurent Nkunda, et à ses troupes. Les membres des milices rebelles responsables d'atrocités vont être intégrés dans l'armée.

Engagées auprès des Tutsis du Nord Kivu contre les rebelles rwandais hutus (qui vivent dans la partie orientale de la République démocratique du Congo depuis la fin du génocide commis contre les Tutsis du Rwanda en 1994), les forces de Nkunda avaient repoussé une grande offensive gouvernementale en décembre dernier. Aussi le général a-t-il déclaré que la mise en œuvre complète de l'accord de paix dépendra du désarmement du Front démocratique pour la libération du Rwanda (FDLR), des milices hutus plus connues sous le nom de *Interahamwe*. La paix n'est pas encore assurée.

(EHAIA).

Le 4 février, la Campagne mondiale contre le sida a pour sa part mis en garde contre les effets de la crise sur les personnes contaminées. Un bon nombre d'entre elles ont été forcées de suspendre leur traitement par antirétroviraux, ne pouvant plus accéder aux cliniques en raison des violences ou du déplacement des populations.

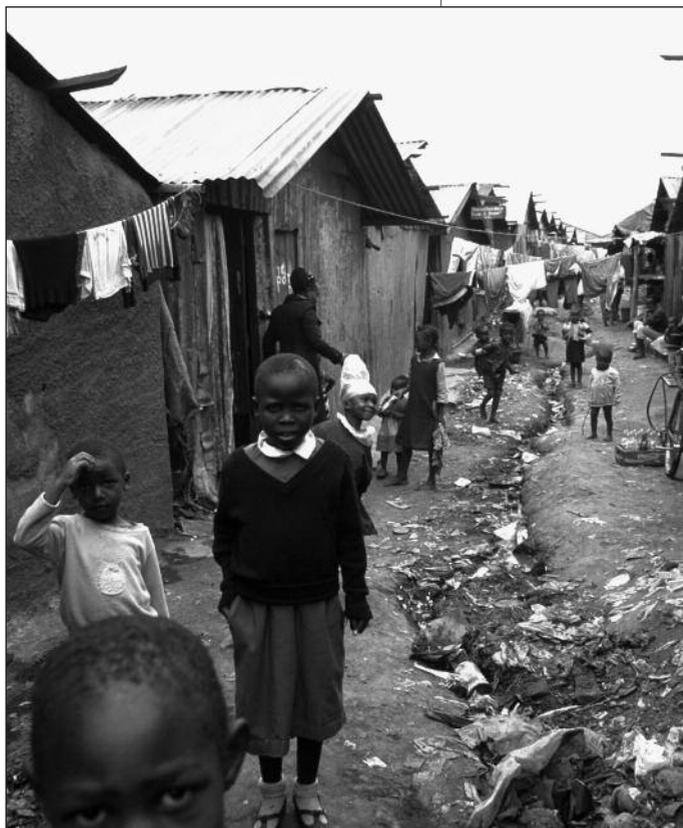
Même constat du côté de l'AJAN. Ses aides-soignants se démènent pour s'assurer que les gens continuent à recevoir des médicaments ou pour soigner les malades. Il leur est cependant très difficile d'y parvenir, en particulier dans les bidonvilles.

Un bidonville à Nairobi

■ Info

Kenya : conflits et VIH

Au Kenya, les conflits qui durent depuis l'élection présidentielle du 27 décembre 2007 risquent d'aggraver la pandémie du sida. Les organisations d'Eglises travaillant dans le pays sur le VIH et le sida, notamment l'AJAN (House African Jesuit AIDS Network), ont confirmé la possibilité d'une telle catastrophe. La crise politique qui secoue le pays et qui a jeté sur les routes 300 000 personnes a contraint des milliers de séropositifs à trouver refuge dans des camps, faisant exploser les risques de contaminations. « Les viols sont très courants ici », a affirmé à l'agence *ENI*, le 6 janvier, Jacinta Maingi, coordinatrice régionale de l'Initiative œcuménique de lutte contre le VIH et le SIDA en Afrique



A quand le bout du tunnel ?

Quand cela finira-t-il ? Chaque jour une ribambelle de mauvaises nouvelles... Le décès d'un confrère, la maladie d'un autre, l'hospitalisation d'un troisième et bien d'autres choses encore.

Au début, je me suis dit que ce n'était qu'une mauvaise passe, mais cela a duré. Et peu à peu, j'ai senti s'installer d'abord de la colère, puis un sentiment d'injustice et enfin de découragement. Que faire face à une telle avalanche ? Evidemment, il n'est pas question ici de prétendre offrir des réponses toutes faites, mais quelques expériences se sont révélées très fécondes.

Tout d'abord, en parlant de ces mauvaises nouvelles avec d'autres personnes, j'ai découvert que toutes ne réagissaient pas de la même façon. Celles qui n'étaient pas aussi proches que moi des événements pouvaient m'aider à mettre les faits en perspective et par-là même à désamorcer la crise.

Ensuite, j'ai compris que ma propre attitude face à ces circonstances pouvait soit m'aider à trouver la paix, soit au contraire m'entraîner dans une spirale négative. Mon premier mouvement a été de tout faire pour être perpétuellement tenu au courant, toujours atteignable par téléphone, par e-mail, afin de ne jamais être pris de court... Erreur. Au lieu de « maîtriser » les événements, j'en suis devenu prisonnier. Tout s'est organisé autour de ces informations, m'empêchant de prendre l'indispensable distance qui permet de voir plus loin. J'étais tellement absorbé

par la prochaine mauvaise nouvelle, que je ne parvenais plus à voir ce qui allait bien : la majorité des événements en fait.

Enfin, j'ai trouvé un soutien dans le questionnement sur le sens de ces faits, par rapport à mes options fondamentales de vie. Comment ces difficultés peuvent-elles être une invitation à « grandir » ? Dans quelle mesure me permettent-elles d'approfondir ma foi ? Quelles lumières et quelles ombres ces événements projettent-ils sur ma vie ? Je n'ai pas toujours trouvé de réponses, mais le seul fait de poser ces questions m'a permis d'établir un lien entre mes convictions et mon vécu. Cela m'a aidé à ne pas m'embourber dans la déception ou la peur et de garder l'avenir ouvert, et surtout de porter tout cela devant Dieu, dans la prière.

Et finalement, j'ai redécouvert que le temps nous donne l'ultime leçon. Aujourd'hui, il ne m'est pas possible de voir clair, mais demain, après-demain, ou plus tard encore peut-être, ces événements trouveront une place dans ma vie. Dieu m'apprendra à en faire quelque chose de fécond ; cela aussi, c'est ma foi.

Bruno Fuglistaller s.j.

Le don de la vie

●●● **Nicolle Carré**, Paris

Psychanalyste, formatrice
à l'accompagnement des malades

Les images se bousculent en moi, images de vie et de mort. Mon voisin d'en face est mort il y a quelques jours. C'est maintenant sa femme qui ouvre et ferme les volets. La vie continue. La vie peut-elle être plus forte que la mort ?

Clarence est né, il y a tout juste trois mois. Je contemple ses jeunes parents, ses grands-parents. Ils n'en finissent pas de s'émerveiller, de s'étonner. Ils le contemplent en silence. Je sens que cet enfant, né d'eux, ne leur appartient pas. Ils le reçoivent comme un cadeau, fragile et plénier. Ils s'inclinent, ils accueillent, ils se laissent transformer. Toute la vie semble se recueillir en cet enfant et se donner par lui. Mystère profond, beauté inouïe. Nous sommes convoqués à nous ouvrir à un plus profond à nous-même que nous-même. Croyants en Dieu et n'y croyant pas, nous nous rejoignons : nous appelons sur l'enfant toutes sortes de bénédictions. A travers cet enfant, il est dit à chacun de nous : « Va au large. »

Jour après jour, je suis fascinée par le mystère de la vie et je vérifie la vérité de ces paroles de Denis Vasse¹ : « Même si tes parents ne t'ont pas désiré, la vie t'a choisi. » Tim Guénard, abandonné par sa mère, battu par son père, les remercie de lui avoir donné la vie. La vie est

plus large que ceux par qui elle nous est transmise. Nous sommes des passeurs de vie. Même si nous ne le savons pas. Le don n'est-il pas ce qui me dépasse, ce qui vient d'en deçà de moi, ce que je ne possède pas ? Il me précède, il est le déjà là qui me fait vivre. Quelle est cette capacité étrange de donner ce que l'on n'a pas ou, du moins, ce que l'on croit ne pas avoir ?

Consentir au don

Une parole de l'Écriture m'habite : « J'ai mis devant toi la vie et la mort, le bonheur et le malheur. Choisis la vie afin que tu vives, toi et ta postérité... » (Dt 30). Choisis de dire *oui* à la vie, choisis de consentir à la vie. La vie n'est pas une obligation, elle est une proposition. Je t'ai tout remis entre les mains. Tout est à toi, tout dépend de toi.

« Nous ne croyons pas à la vie. Nous en avons peur », disait le cardinal Lustiger, lors de sa première homélie de Pâques, lorsqu'il fut nommé évêque de Paris. Nous raisonnons, nous voulons maîtriser. Nous ne croyons pas que ce qui est donné est vraiment donné. Nous ne cessons de réclamer ce qui est déjà là ou, ce qui revient au même, d'accuser que ce n'est pas donné alors que c'est nous qui refusons le don. Nous n'avons pas confiance. La mort nous semble cer-

Atteinte de leucémie, mariée, mère de deux enfants, Nicolle Carré a vécu de longues hospitalisations et frôlé la mort à plusieurs reprises. Forte de cette expérience à la fois douloureuse et porteuse de vie et de joie, elle a écrit plusieurs ouvrages sur la manière d'aborder la maladie et la mort.

1 • Jésuite et psychanalyste

taine mais pas la vie. Nous sommes convaincus de l'œuvre de la mort et ne savons pas recevoir la vie.

« J'eus, un jour à l'hôpital, un brusque effondrement de tension. J'étais assise et tombais. Mon corps gisait au sol. Je flottais au-dessus de lui tandis qu'on le ranimait et qu'on m'appelait. On ne disait plus "Madame Carré" mais "Nicolle, vous partez ; revenez". En effet, je parlais et, dans ce monde auquel j'abordais, il n'y avait qu'une question, très claire, indépendante de tout ce que j'avais vécu jusqu'alors : accepterai-je que la vie me soit donnée ? Je pouvais dire *oui* ou je pouvais refuser le don et ne vouloir dépendre que de moi-même. Il n'était en rien question de jugement mais seulement d'accepter ou non LE DON. Accepter le don, c'était (re)connaître que je ne suis pas ma propre origine, c'était croire au don de Dieu jusque dans la mort. Si je croyais au don, il n'y avait plus d'opposition entre vivre et mourir. Croire au don, c'était vivre en plénitude. Ne pas croire au don, en ce moment-là, fut une tentation car le don ne s'imposait pas. Je savais que mourir n'était pas perdre mon corps tant aimé mais refuser le don. »²

Au commencement

Le don est toujours discret, au-delà des apparences. Le secret du don, c'est la gratuité. Celui qui donne vraiment laisse libre celui à qui il donne. Il ne donne pas pour recevoir mais parce qu'il ne peut faire autrement que de donner. Il donne sans raison ; il donne parce que la vie n'existe qu'à se donner, à se répandre, à ne pas compter. Les parents du bébé Clarence l'ont bien senti. Ils reçoivent la vie alors même qu'ils semblent la donner. Par ce bébé, ils sont faits parents et reçoivent leur plénitude d'époux. Leur

joie c'est que ce bébé existe. Par ce bébé, ils deviennent dépendants et en sont heureux, plus qu'heureux. Ils sont eux.

Sans les autres nous ne serions rien, nous n'existerions pas, nous ne pourrions pas vivre. Le don nous précède toujours. Il est ce qui est au commencement. « Je n'ai pas demandé la vie », dit-on quelquefois comme une accusation, et encore : « Si la vie m'a vraiment été donnée, je peux en faire ce que je veux ; je peux même me l'enlever. » En termes de simple logique mathématique c'est vrai mais, lorsque je le dis, cela signifie que je n'ai pas vraiment reçu le don, que je n'ai rien compris au don.

Nous prétendons définir ce que doit être le don parce que nous ne le connaissons pas. Nous y voyons des modalités parce que nous sommes incapables de le voir autrement que limité et avec des conditions.

Nous voudrions être notre propre origine, ne rien devoir à personne, c'est pourquoi nous trouvons plus facile de donner que de recevoir. Nous concevons le don en termes d'avoir alors que le don véritable ne peut être perçu qu'en termes d'être. Dans le mythe du paradis terrestre, Adam et Eve prétendent s'emparer de ce qu'ils ont déjà : la vie de Dieu. Ils ont l'impression que Dieu n'a donné qu'à moitié et qu'il n'a donc pas vraiment donné. Quand on ne croit pas au don, on se persuade qu'il n'est pas. Quand le don est là, véritable, il est total et il n'y a plus de différence entre celui qui reçoit et celui qui donne ; il n'y a plus que le don.

« Depuis que je suis malade j'ai appris à m'émerveiller et à goûter chaque instant », confie bien des personnes qui vivent l'épreuve de la maladie. L'ombre

2 • **Nicolle Carré**, *Préparer sa mort*, l'Atelier, Ivry-sur-Seine 2001, pp. 76-77.

de la mort peut être le lieu où l'on découvre combien la vie est donnée, instant après instant. Pour recevoir le don, il faut une présence à l'instant. Un recueillement est nécessaire, une ouverture des yeux, des oreilles, du cœur. « Ils ont des yeux et ils ne voient pas. » Si je serre les mains sur ce que je crois tenir, je ne peux plus rien recevoir. L'abondance passe par un certain dépouillement, par un renoncement à toutes les pacotilles.

Pour toujours

« Si tu savais le don ! » Si tu savais que tu n'es pas tout seul ! Si tu savais la présence ! « Tu comptes pour moi. Tu as du prix à mes yeux » (Is 43). D'où vient donc cette déclaration ?

Il me faut décaisser tout ce que je croyais savoir et recevoir un nouveau souffle, un souffle qui me fera comprendre, toucher, goûter ce que je ne savais pas. Le don est dans ce souffle qui me fait vivre, instant après instant. Il est dans l'aujourd'hui, non point dans un passé qui n'est plus. Le don est là, à l'origine, c'est pourquoi il ne peut être enlevé. Ce qui est donné est donné pour toujours. Ce qui est donné est sans cesse redonné.

« La vie est plus forte que la mort parce que l'amour est plus fort que la mort », disait un garçon de 15 ans atteint de leucémie, à son père qui cherchait comment répondre à ses questions. Le père était pasteur mais le fils savait, d'un autre savoir que celui de la science, y compris religieuse. Il savait parce qu'il vivait. Il savait d'expérience que l'essence de la vie c'est l'amour. Au bord de la mort, seul l'amour demeure.

L'amour est le tissu de la vie parce que nous ne pouvons exister les uns sans les autres. Notre plénitude est dans le

« être ensemble », à l'image de Dieu. La vie c'est se recevoir les uns des autres, sans cesse. Elle n'est pas dans le déversement de nos richesses sur les autres, de sorte qu'il y a toujours un riche et un pauvre ; elle est dans le nous que nous formons ensemble. Le don est ce lien entre nous.

Ceux avec qui je vis ne sont pas forcément un cadeau. Ils sont un don. Le cadeau j'en fais ce que je veux ; le don, lui, m'est confié. Cet homme, cette femme avec qui je vis me sont confiés. Ma vie m'est confiée. Le don de la vie, c'est le don de ce qui fait notre vie, ma vie. En chaque être, en tout ce qui vit, m'est confié ce qui le fait être. « Toutes choses sont à vous. » « Le Père m'a tout remis entre les mains. » Une part de moi crie : « C'est trop, si c'est cela le don. » Et pourtant, je sais que là est la vie en plénitude.

Croire en la vie

Don le lever du soleil et don son coucher, don la santé, le sourire échangé. Oui. Don mon voisin à qui je peux demander de l'aide. Mais pour qui n'ose pas demander ? Don la mort, la trahison, la maladie, la dépression, la folie ? Don toutes les difficultés de la vie, les pesanteurs, les peurs, les déchirements et les blessures ? Non, je ne peux pas. « Je rends mon tablier », disait Dostoïevski devant la souffrance d'un enfant.

Je refuse les discours pieux ou lénifiants qui fuient la réalité de la vie humaine. Je refuse de considérer la souffrance, les tortures comme bonnes. Et pourtant, il y a en moi cette certitude qui me dépasse, reçue à l'ombre de la mort et inoubliable : le don d'un souffle dont on ne sait ni d'où il vient ni où il va. Présence de ce souffle en chaque

instant, en chaque être. Parce qu'il y a ce souffle, je sais que la vie est plus grande que la vie. Parce qu'il y a ce souffle, je veux croire en la vie. Parce qu'il y a ce souffle, je veux persévérer comme l'ont fait bien d'autres depuis les débuts de l'humanité. Parce qu'il y a ce souffle, je veux croire que la nuit n'est jamais complète et guetter l'aube, veiller.

Souffle, amour, vie, don, Esprit saint sont des mots pour dire l'indicible. Aucun de ces mots ne peut exprimer ce qui est et que rien ne peut contenir. Il nous faut, cependant, oser les dire et les répéter pour les laisser descendre en nous et leur permettre de faire leur œuvre. Il nous faut les dire pour leur donner chair. Donner, c'est, fondamentalement, donner la vie. C'est pourquoi Dieu est le donateur par excellence. A proprement parler, il ne donne rien. Il se donne lui-même. « Au pays des arcs-en-ciel, on est tous les enfants du soleil », chantait je ne sais qui, sur les ondes, dans une grande surface. Nous sommes tous les enfants de Dieu, disait-il ainsi.

Le désir de recevoir

Je regarde le Christ, Jésus de Nazareth. Il n'a été que *oui* au don. Je l'écoute. Je reviens, sans cesse, à ses presque derniers mots, quand il sait sa mort toute proche. Ils disent toute sa vie, ils nous plongent dans la source du don : « Tout ce que tu m'as donné, je le leur ai donné » (Jn 17).³

« Que veux-tu ? », demandait Jésus avant de guérir ceux qui venaient à lui. Veux-tu guérir ? L'Homme-Dieu s'adresse à ce qu'il y a de plus précieux en nous : notre désir. Veux-tu vraiment vivre ? Veux-tu recevoir pleinement ce souffle qui te fait déjà vivre et qui emplit toute ma vie ?

« Je veux que là où je suis, ils soient eux aussi. » Veux-tu ? « Je leur ai révélé ton nom et je le leur révélerai pour que l'amour dont tu m'as aimé soit en eux et moi en eux » (Jn 17), dit-il encore avant d'aller à sa mort.

Nous voudrions apprendre à donner, à aimer. Apprenons à recevoir. Apprendre à recevoir le don, à recevoir la vie, là est le grand apprentissage. Jésus a reçu chaque instant de sa vie comme un don de la présence de Dieu. Il n'a donné que parce qu'il a reçu. Alors il a pu vivre et dire : « Le Père et moi nous sommes un. » Jusque dans le sein de la mort il n'a cessé de vivre en Dieu.

Des mots tout cela ? Des consolations pieuses ? Désire le don et il se révélera à toi. Quand tu le découvres et le reçois, n'essaie pas de le retenir ; crois en lui et il se révélera encore à toi. Le don est mystère. Allonge-toi dans le mystère. Il suffit de commencer. Le don est pour les affamés ; n'aie pas peur de l'appeler. Le don est pour la vie ; n'aie pas peur de vivre.

Tu veux donner : dis *oui* à qui te supplie pour pouvoir te donner la vie. « Si tu savais le don de Dieu et qui est celui qui te dit : donne-moi à boire, c'est toi qui l'en aurais prié et il t'aurait donné de l'eau vive » (Jn 4,10).

N. C.

3 • Dans ce chapitre, tantôt appelé *La prière sacerdotale* et tantôt *Le discours d'adieu*, nous pouvons remarquer que Jésus prononce 17 fois le mot « donner ».

Nicolle et Olivier Carré, *Lune de miel amer*, Albin Michel, Paris 2005, 248 p. Voir à ce sujet la recension de l'ouvrage in *choisir* n° 555, mars 2006, p. 41.

Nicolle Carré, Hubert Paris, *Vivre avec une personne malade. Des conseils pour la famille, les soignants, les accompagnateurs*, l'Atelier, Ivry-sur-Seine 2007, 224 p.

Espace de négociation

Tariq Ramadan revisité

●●● **Richard Friedli**, Fribourg
*Expert en science des religions
 et en théologies comparées*

Les catastrophes écologiques, les incertitudes sur les marchés financiers ou encore les attentats terroristes et la pandémie du sida sont autant de symptômes de la société mondiale à risques dans laquelle évoluent les habitants de la terre, les nations, peuples et religions. Avec, pour conséquences, des phénomènes sociaux d'insécurité et des réflexes de peur, au niveau local aussi bien que régional et international. Ces marqueurs de catastrophes, qui caractérisent le monde en train de se globaliser, suscitent une logique de choc existentiel, de souffrances partagées,

directement ou à travers les médias, et une logique de compassion. Une nouvelle dimension de la nécessaire hospitalité à l'échelle du monde se fait jour : une hospitalité inconditionnelle - voire un droit à l'hospitalité - à l'égard de toute personne en détresse. Ce cosmopolitisme empirique précède le nécessaire cosmopolitisme normatif.³

Ainsi, le fait d'être exposé globalement à ces risques crée - au-delà des diversités nationales, idéologiques et religieuses - un espace d'intervention active, où la compréhension du prochain et du lointain, les intérêts propres et les engagements réciproques ou encore les valeurs de dignité, de justice et de confiance changent de dimension. L'espace de la responsabilité se transforme.

Par mon diagnostic d'un tel cosmopolitisme empirique et normatif, j'entends souligner que l'hospitalité n'est plus une option mais devient un impératif. En effet, aucune nation ne peut résoudre seule les problèmes de la société mondiale à risques ; au contraire, ces défis suscitent des plates-formes transnationales d'interdépendances. Cette plus-value cosmopolite n'est pas une question d'entraide charitable ponctuelle, mais la condition de la survie de l'ensemble de l'humanité.

Pendant dix ans, en tant que professeur responsable de la chaire de Science des religions à la Faculté des lettres de l'Université de Fribourg, j'ai collaboré avec Tariq Ramadan. Il y était chargé d'un cours d'introduction à l'islam.¹ Nous avons aussi assuré ensemble des programmes de formation continue concernant les problèmes d'intégration des musulmans dans les sociétés multiculturelles. J'ai donc suivi de très près les polémiques le concernant.² Fort d'une confiance réciproquement critique, je poursuis ici une réflexion qui a toujours cours entre nous.

- 1 • Les fondements historiques et coraniques de l'islam, ses traditions mystiques, ses aspects contemporains et son potentiel dialogique.
- 2 • Il s'agissait, d'une part, d'être responsable vis-à-vis des centaines d'étudiantes et d'étudiants qui ont assisté à ses cours en islamologie et, d'autre part, dans un climat de soupçon, voire de délation publique à l'égard de Tariq Ramadan, de protéger l'Université et les instances de l'Instruction publique du canton de Fribourg de toute accusation de naïveté ou d'irresponsabilité. Bien des médias d'ailleurs n'ont manqué de souligner les qualités ambivalentes et le « double langage » de T. Ramadan. Je trouve cette polémique ennuyeuse et je n'ai pas l'intention d'y entrer.
- 3 • Comme l'a mis en évidence, dans son étude sur la « société mondiale à risques », le sociologue allemand **Ulrich Beck** *Weltrisikogesellschaft. Auf der Suche nach der verlorenen Sicherheit*, Mainz 2007. Dans l'analyse qui suit, je me réfère souvent aux interprétations sociopolitiques de ce spécialiste de la globalisation et de la « deuxième modernité ».

Ressources islamiques

Ces quelques observations macro-sociologiques sont l'arrière-fond personnel et la perception lucide du contexte sociopolitique dans lequel se meut Tariq Ramadan, et ce dès ses premières publications importantes. Sa réplique aux théories du *Clash of Civilisations* du politologue Samuel P. Huntington (publiées pour la première fois en 1994) est vigoureusement exposée dans son *Islam. Le face à face des civilisations. Quel projet pour quelle modernité* (Tawhid, Lyon 1995).

L'islamologue genevois y rejette toute polarisation culturaliste ou idéologique-religieuse, et toute délimitation entre cultures islamiques et occidentales. Il se refuse à exclure l'islam du monde civilisé. De façon encore plus incisive et argumentée, Tariq Ramadan démontre, dans sa thèse doctorale *Aux sources du renouveau musulman. Un siècle de réformisme islamique* (Paris 1998), l'apport constructif des traditions de l'islam à l'organisation sociale du monde en train de se globaliser. Par exemple, la responsabilité mondiale, et non pas sectorielle ou nationale, dans des projets de « développement », ou encore la dynamique « intégrale » vers une société où éthique personnelle et éthique sociopolitique se conditionnent mutuellement.

Il y développe, en se basant entre autres sur de nouvelles sources arabes, la préoccupation principale de son grand-père Hassan al-Banna, pédagogue et fondateur des Frères Musulmans : maintenir et faire respecter les traditions culturelles et religieuses islamiques au sein du contexte égyptien, marqué par la colonisation - aussi bien politique que mentale - exercée sur les jeunes par les agents de la colonie britannique et française. Avant de devenir un groupe de pression politique anti-colonisateur et anti-nassérien, connu comme les Frères

Musulmans, les membres de l'Association pour la commanderie du bien et le combat contre le mal avaient donc surtout un souci éthique et culturel.

Enseignements pour le XXI^e siècle

Dans sa biographie consacrée à l'initiateur de l'islam,⁴ Tariq Ramadan fait une lecture actualisante de la vie du prophète, qui serait/est en parfaite conformité avec le monde globalisé. Il y décrit la contribution exemplaire de Muhammad aux questions actuelles concernant, entre autres, la promotion et l'émancipation de la femme, les critères d'une guerre juste, les exigences de la conversion continue, la stratégie des pactes et des contrats, les préoccupations écologiques, ou encore les collaborations apaisantes de Muhammad avec des communautés chrétiennes et juives voisines. Des recensions critiques de cette approche de la vie du prophète proposée par T. Ramadan soulignent la sélectivité partielle et anhistorique qu'il fait de la mémoire musulmane : la star du livre ne serait pas le prophète mais plutôt l'auteur lui-même. Je pense, au contraire, que Ramadan est « logique » et, dans une large mesure, cohérent dans son approche.

En effet, dans le débat entre les deux écoles de pensée qui verront le jour du vivant du prophète - c'est-à-dire le groupe qui se tient à la littéralité des propos contenus dans la tradition prophétique (*ahl al-hadīth*) et les compagnons qui cherchent à comprendre l'objectif du propos, sa finalité et son esprit (*ahl ar-ra'y*) - Tariq Ramadan accentue, tout en

4 • Muhammad. *Vie du prophète. Les enseignements spirituels et contemporains*, Presses du Châtelet, Paris 2006.

analysant soigneusement le contexte originel de la tradition, les passages interprétatifs en fonction des enjeux contemporains. Ainsi de la valeur inconditionnelle de la « dignité de la femme » et des applications concrètes liées au voile, ou de l'exigence spirituelle du jeûne et des conditions actuelles de sa réalisation.

Le marqueur « religieux »

Tout en comprenant fort bien la préoccupation et le pathos de Tariq Ramadan de présenter, dans l'ambiance d'islamophobie qui marque l'Occident depuis le 11 septembre 2001, le message islamique comme une dynamique constructive, dialogique et « globalisable », je pense qu'il se centre trop exclusivement sur le marqueur religieux « islam ». Concevoir l'appartenance religieuse comme détermination exclusive et radicale de l'identité d'une personne mène vers une politisation dangereuse de la religion. Le mouvement *hindutva* en Inde le montre, autant que l'influence des chrétiens *born again* ou les mouvements juifs orthodoxes dans la ligne de *Gouch Emunim*.

De part son insistance sur « l'appartenance singulière et unique » dans l'islam - en soulignant même d'une façon presque stéréotypée son potentiel de miséricorde, de tolérance et de pardon (*rahman* et *rahim*) -, Tariq Ramadan risque de favoriser le réductionnisme idéologique et l'exclusivisme politique.

Ce n'est pas pour rien que, en recherches sur la paix, l'on parle du « risque polymogène des possesseurs du vrai ». Indépendamment de ce danger, je pense (comme l'a rappelé Amartya Sen⁵ dans sa réaction virulente aux analyses du politologue américain Samuel P. Huntington) que l'individu ne s'organise pas prioritairement par rapport à sa religion, mais plutôt en fonction de loyautés multiples et d'appartenances plurielles et fonctionnelles. Le facteur religieux peut être une des dimensions de cette identité plurielle, mais cette référence n'est pas nécessairement fondatrice de l'identité. Au contraire, une telle « essentialisation » de la religion comporte inévitablement un penchant vers des mentalités « communautaristes », voire fondamentalistes et « ghettoisantes ».

Autres loyautés

En effet, les catégories auxquelles nous appartenons sont extrêmement variées : option politique, profession, classe sociale, sexe, langue, engagement social, style de vie concret areligieux. Et toutes ces loyautés s'entremêlent, fusionnent, s'accroissent selon des situations et contextes continuellement en mouvement. C'est pour cette raison que je pense que les analyses de T. Ramadan, auxquelles je viens de faire allusion en rapport avec sa biographie du prophète, sont des plaidoiries peu opérationnelles dans le contexte sociopolitique actuel. Bien sûr, Ramadan connaît parfaitement la situation actuelle du monde et ses risques, mais sa quête de spiritualité les met à l'ombre.

Il me semble cependant que, dans la « maison des pactes » (*dâr al-ahd*) actuelle, à laquelle Tariq Ramadan fait souvent allusion,⁶ le dialogue interreligieux ne doit pas se pencher sur les

5 • *Identity and Violence. The Illusion of Destiny*, Norton & Company, New York 2006, 240 p.

6 • Par ex. dans *Les musulmans d'Occident et l'avenir de l'islam*, Sindbad, Paris 2003, pp. 128-138.

messages religieux spécifiques mais sur les besoins humains fondamentaux qui caractérisent le monde globalisé actuel. L'élément spirituel peut être une motivation personnelle forte - ce que T. Ramadan désigne comme l'« espace du témoignage » (*dâr ash-shahâda*) - mais la spiritualité n'entre pas explicitement en ligne de compte dans l'effort de la construction d'un monde habitable malgré ces risques.

L'espace de négociation

Les objets de la négociation seraient donc, entre autres, les questions alimentaires (p. ex. assez de calories, pas d'eau polluée, etc.), les soins de santé (s'investir dans la lutte contre les drogues, contre la mortalité infantile et maternelle, dans la gestion de la pandémie du sida, etc.), les conditions d'habitation dans les mégapoles et leurs banlieues, la fuite de la population rurale vers les villes, les migrations, les réfugiés, les questions de la sécurité humaine ou encore la promotion de la formation de base.

C'est dans ces contextes transfrontaliers et interculturels que se joue, au sein des sociétés, le fameux « choc des civilisations ». Il s'agit d'une question mentale de prise de conscience et non pas d'une question géographique et politique d'exclusions mutuelles.

Fondamentalement, je le sais d'expérience, Tariq Ramadan serait d'accord avec mes analyses, car souvent il décroïssonne et « dés-essentialise » les bipolarités entre la maison de l'islam (*dâr al-islâm*) et la maison de la guerre (*dâr al-harb*). La première se trouve dans tout espace de « sécurité humaine », y compris donc dans le contexte occidental-européen de souche chrétienne ; la seconde peut exister aussi dans des régions sociolo-

giquement musulmanes, chaque fois que les besoins fondamentaux n'y sont pas respectés.

Tariq Ramadan reste cependant souvent seul avec de telles interprétations sociopolitiques. Pire encore, il doit se défendre contre des soupçons de « double langage ».⁷

En conclusion, j'aimerais reprendre le thème de l'hospitalité, préalable à toute négociation. Cette invitation se trouve en filigrane dans les textes prospectifs de Tariq Ramadan.⁸

L'invitation à l'hospitalité réciproque véhicule des ouvertures multiples. En voici quelques aspects qui prévalent au sein de l'espace de négociation contemporain (c'est ainsi que je traduirais le *dâr al-ahd*) : la disponibilité à risquer des « traductions interprétatives » en fonction des contextes changeants, l'ouverture à l'écoute et l'acceptation des expériences existentielles différentes, la vulnérabilité aux récits des souffrances des « autres », proches ou lointains, le courage d'envisager des propositions de solutions nouvelles et de les développer ensemble.

R. Fr.

7 • Lire à ce propos la recension de l'ouvrage de Ian Hamel, à la p. 42 de ce numéro. (n.d.l.r.)

8 • Comme *Etre musulman européen*, Tawhid, Lyon 1999.

Eglise - Etat : un conflit permanent

●●● **Hansruedi Kleiber s.j.**, Lucerne
Co-doyen de l'Eglise catholique de Lucerne

En Suisse, les relations entre l'Eglise et l'Etat sont réglementées de façons différentes selon les cantons. Dans la partie alémanique en particulier, une double structure s'est mise en place avec le temps : d'une part, il y a le diocèse, portion de l'Eglise universelle régie par le droit canon, qui est divisé en régions, en zones pastorales et en décanats ; d'autre part, les organismes démocratiquement élus selon les constitutions cantonales qui règlent les rapports juridiques entre l'Etat et l'Eglise. Ce sont le synode de l'Eglise cantonale (*Landeskirche*), la commune ecclésiastique (*Kirchgemeinde*) et le conseil de paroisse.

Ces organismes fonctionnent à la manière d'un parlement et d'un gouvernement : ils prélèvent les impôts ecclésiastiques, administrent les biens immobiliers et sont les employeurs des collaborateurs et collaboratrices de l'Eglise. Ils sont responsables de mettre en place l'infrastructure et le cadre général de la pastorale de l'Eglise, qui, elle, relève de la responsabilité de l'évêque et des agents pastoraux.

Cette double structure diffère d'autres modèles qui connaissent soit une séparation totale de l'Eglise et de l'Etat, soit

une Eglise d'Etat. (Il existe aussi toute une palette de formes mixtes.) Quoiqu'il en soit, même si le concile Vatican II parle de « peuple de Dieu », l'Eglise n'est pas une démocratie ; bien au contraire, elle est organisée hiérarchiquement.

Les conflits, loin d'être exclus, sont donc plutôt programmés, surtout lorsqu'une des parties outrepassse ses compétences ou lorsque s'affrontent des conceptions divergentes sur la nature et le fonctionnement de l'Eglise. A quoi s'ajoute, évidemment, une certaine confusion dans les propos et les idées. Qui est l'Eglise ? Qu'est-ce que l'Eglise ? Qui doit obéir à qui ? Qui est le supérieur ou le sujet ? Autant de questions, parmi bien d'autres, qui surgissent lors des conflits.

A côté d'avantages indéniables (dialogue démocratique, transparence financière, administration ordonnée, etc.), la double structure manifeste alors certaines faiblesses, aussi bien à l'interne, quand il s'agit d'organiser la pastorale, qu'au plan externe, dans les relations avec l'Etat.

Problèmes actuels

L'été dernier, un article un peu tendancieux publié dans *Stimmen der Zeit* a provoqué quelques remous.¹ L'auteur se demandait si l'Eglise catholique de

Ces derniers mois en Suisse, différentes affaires ont réactualisé les difficultés à identifier les champs d'autorité de l'Eglise et de l'Etat. Certains réclament la séparation claire des deux instances, d'autres exigent la subordination complète de l'Eglise à l'Etat. Questions politico-philosophiques (conceptions de la laïcité, de la liberté religieuse, etc.) et questions organisationnelles s'entrechoquent. Eclairage.

1 • **Christian Ruch**, « Katholiken in der Schweiz - stilles Schisma ? » in *Stimmen der Zeit*, août 2007, pp. 520-530.

Suisse était au bord d'un schisme. « En Suisse, deux ecclésiologies divergentes s'affrontent actuellement, qui semblent incompatibles à la longue. » L'article parlait d'un « combat entre deux fronts », entre une conception traditionnelle, orientée vers l'Eglise universelle et qui tient fermement à l'unité avec Rome et le pape, et un modèle d'Eglise locale, structurée démocratiquement, et qui, en cas de conflit, ne craint pas le réflexe national de faire cavalier seul (*Alleingang*).

L'opposition aux organismes de droit public ecclésiastiques des cercles soi-disant fidèles à Rome, et inversement, le soutien que leur accordent les milieux plus ouverts et progressistes, sont devenus manifestes depuis le conflit au sujet de l'évêque Wolfgang Haas (Coire). Entre-temps le problème a pris de l'ampleur. J'en veux pour preuve le *Manifeste de Lucerne* et le « cas de Röschenz » qui a fortement retenu l'attention au cours des derniers mois.

Le *Manifeste de Lucerne*, qui date d'octobre 2006, est une déclaration d'associations catholiques et de groupes du canton de Lucerne qui revendiquent, entre autres, l'égalité entre hommes et femmes dans l'Eglise catholique de Suisse, et qui encouragent les communes ecclésiastiques (paroisses) à prendre conscience de leurs droits, à élire de manière autonome - c'est-à-dire sans l'accord des autorités diocésaines - des hommes et des femmes aux fonctions de responsabilités pastorales.²

L'affaire Sabo

Le cas de Röschenz, qui couve depuis longtemps, s'est envenimé ces derniers temps. Il s'agit du retrait par l'autorité diocésaine de la mission canonique du curé administrateur Franz Sabo. La dé-

cision a donné lieu à une sentence du Tribunal cantonal de Bâle-Campagne, qui a jugé que ce retrait par l'évêque n'avait pas été suffisamment motivé. Bien que le prêtre en question soit suspendu depuis longtemps, il est toujours engagé par la commune ecclésiastique (paroisse).

La manière dont Mgr Kurt Koch, évêque de Bâle, a réagi au jugement montre que, pour lui, les relations entre l'Eglise et l'Etat ne sont pas réglées de façon satisfaisante.³ De plus, une récente décision du Tribunal fédéral (16 novembre 2007) déclare qu'il est possible de sortir d'une Eglise cantonale, sans pour autant devoir reconnaître qu'on quitte la communauté de foi catholique romaine.⁴ Il est évident que ces événements, et d'autres du même genre, posent des questions et appellent des réponses.⁵

2 • Cf. **Walter Kirchschräger**, « Ohne Einschränkung durch Geschlecht und Lebensstand », in *Orientierung*, mars 2007, pp. 31-36.

3 • Dans une prise de position diffusée le 12 novembre 2007, Mgr Koch a contesté la compétence des juges de Bâle-Campagne de se prononcer sur le licenciement de l'abbé Sabo, estimant qu'un tribunal civil n'a pas à se mêler des affaires internes de l'Eglise : « Je ne peux pas accepter ce jugement, ce serait une capitulation de l'Eglise face à l'Etat. » Il a affirmé que si l'on devait utiliser le droit ecclésiastique de la manière dont on l'a fait dans le cas de Röschenz, l'Eglise n'aurait plus d'autre solution que de s'engager pour une séparation totale de l'Eglise et de l'Etat. (n.d.l.r.)

4 • Dans l'affaire d'une femme qui voulait quitter la paroisse de Lucerne sans sortir de l'Eglise, le Tribunal fédéral a déclaré que les Eglises catholiques cantonales de Suisse ne peuvent exiger de leurs membres qui veulent la quitter qu'ils renient leur foi. Une telle prescription violerait l'article 15 de la Constitution fédérale sur la liberté de foi et de conscience. (n.d.l.r.)

5 • Cf. **Adrian Loretan (Hg.)**, *Kirche-Staat im Umbruch - Neue Entwicklungen im Verhältnis von Kirchen und anderen Religionsgemeinschaften zum Staat*, Zürich 1995 ; **Adrian Loretan, Toni Bernet-Strahm**, *Das Kreuz der Kirche mit der Demokratie*, NZN bei TVZ, Zürich 2006.

Quelles sont les conséquences de l'image que l'Etat se fait de lui-même et de sa conception du droit à la liberté religieuse ? A l'inverse, quelles sont les conséquences de l'image que l'Eglise a d'elle-même et de sa compréhension du droit à la liberté religieuse ? Comment organiser une communauté ecclésiale dépendante de cette double structure typiquement suisse, qui relève à la fois du droit canon et du droit civil ?

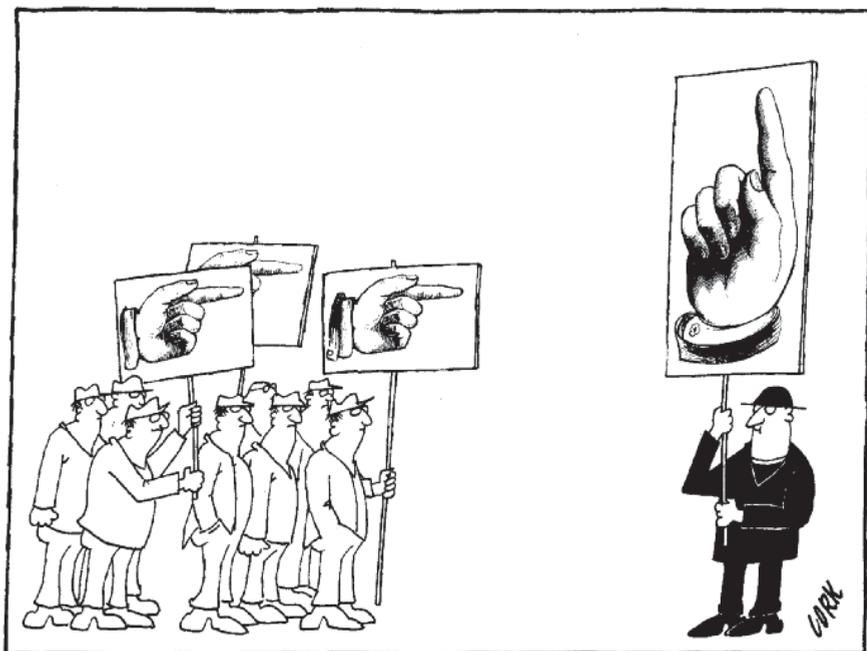
Se séparer, une mauvaise idée

La réflexion sur les relations entre l'Eglise et l'Etat ne peut pas faire abstraction de l'histoire du pays, de sa culture démocratique et politique. Elle doit aussi tenir compte de la présence bien établie des multiples confessions. En outre, se pose la question plus récente de la reconnaissance publique et officielle d'autres communautés religieuses, en particulier de l'islam, qui réclament leurs droits au nom de la liberté religieuse garantie par la Constitution.

Le fait que la séparation de l'Eglise et de l'Etat, réclamée par les milieux conservateurs de droite et par certains libéraux, n'ait guère eu jusqu'ici de succès auprès des électeurs ne doit pas nous faire perdre de vue qu'une opinion peut se transformer suite à certains événements. Il faut être au clair sur les conséquences d'une telle décision : non seule-

ment les Eglises devraient compter avec une perte financière massive, mais, à la longue, elles ne pourraient plus maintenir leurs divers services sociaux et perdraient leur influence culturelle et politique.

Actuellement, les relations entre l'Eglise et l'Etat sont stables et fiables. L'Etat garantit dans une bonne mesure la sécurité financière et juridique des Eglises. De leur côté, les Eglises offrent d'importantes prestations spirituelles et sociales. Ce partenariat requiert une vraie confiance réciproque, qui exerce une bonne influence sur la vie en société. Il ne faudrait pas le compromettre trop facilement, et surtout pas y renoncer.



Pour éviter des malentendus et des jugements inadéquats au sujet des relations entre l'Eglise et l'Etat, il est urgent de clarifier les idées. Dans ce domaine surtout, il est important de savoir de quoi on parle.

Eclaircissements

Il ne faut pas perdre de vue qu'une Eglise cantonale est une institution étatique ; elle est une personne juridique qui relève du droit public cantonal. L'Etat met ainsi l'Eglise cantonale (et donc aussi les communes ecclésiastiques) à la disposition de l'Eglise pour l'aider à assumer plus facilement ses responsabilités pastorales. Les Eglises cantonales ont donc un rôle subsidiaire.

La question dès lors est la suivante : peut-on considérer comme l'Eglise, les « Eglises cantonales » et les « communes ecclésiastiques » ? Les Eglises évangéliques réformées et l'Eglise catholique romaine apportent des réponses différentes.

Pour les réformés, l'Eglise cantonale est l'Eglise en soi, puisqu'elle ne se comprend pas comme une Eglise universelle. Il n'y a donc pas de double structure.

Pour l'Eglise catholique romaine, au contraire, l'Eglise cantonale est une institution d'Etat qui n'est pas l'Eglise en soi, la *sancta, catholica et apostolica*, mais qui est à son service. La responsabilité de la mission essentielle et pastorale de l'Eglise, comme la prédication, la célébration du culte, la liturgie, l'administration des sacrements, etc., ne peuvent pas être l'affaire d'une corporation de droit civil.

Respect des compétences

D'ordinaire, cette conception est acceptée et respectée. Mais - comme on l'a expliqué plus haut - il y a toujours des points de rencontre et de friction. D'où la nécessité de répartir clairement les responsabilités et de respecter les diverses compétences. Ainsi, il est inacceptable que des représentants des institutions juridiques de l'Etat s'expriment publiquement au titre de leur fonction sur des questions qui relèvent du magistère, auquel ils doivent le respect. S'ils le font, ce n'est qu'en tant que membres de l'Eglise et comme personnes privées.

A l'inverse, les représentants du diocèse, du clergé et des agents pastoraux en général doivent respecter les institutions juridiques civiles et collaborer de façon constructive avec leurs représentants.

Les relations de partenariat entre les institutions juridiques civiles et l'Eglise ont beaucoup d'importance pour que la collaboration au service des personnes soit fructueuse. C'est pourquoi il est souhaitable que les relations entre l'Eglise et l'Etat se développent et - dans la mesure du possible - s'améliorent, là où des négociations sont nécessaires.

Des considérations juridiques ne suffisent pas ; une réflexion théologique en profondeur des institutions juridiques civiles est encore plus nécessaire.

H. KI.

L'impunité en procès

... Marie-Thérèse Bouchardy

politique

Dans l'Accord politique de Ouagadougou, signé le 4 mars 2007, le gouvernement de Côte d'Ivoire et les rebelles des Forces nouvelles ont décidé d'adopter une amnistie pour « faciliter le pardon et la réconciliation nationale et restaurer la cohésion et la solidarité des Ivoiriens ». Le 12 avril, Laurent Gbagbo, le chef de l'Etat, signe l'ordonnance promulguant la loi d'amnistie « pour les infractions contre la sécurité de l'Etat et la défense nationale ainsi que les infractions connexes commises par les nationaux ivoiriens » entre le 17 septembre 2000 et le 12 avril 2007.

Au Togo, au cours des quinze dernières années, plusieurs milliers de civils ont été victimes d'exécutions sommaires. Aucune enquête indépendante et impartiale n'a jamais fait la lumière sur ces exécutions, ni sur les massacres perpétrés depuis des années... par les agents de l'Etat. Les forces de police font régner la terreur, en toute impunité. Pourtant, le 14 avril 2004, le gouvernement togolais avait pris 22 engagements vis-à-vis de l'Union européenne, notamment de renforcer l'Etat de droit et de lutter contre l'impunité.

En Suisse, Amnesty International, dans un rapport de juin 2007, déplore que des violations des droits humains commises par la police de notre pays soient restées impunies.

Ce sont là trois exemples récents parmi tant d'autres : des enfants de la rue tirés à vue comme du gibier, des accusations de torture ou d'homicide, des milliers de

« disparus » chaque année, des viols comme actes de guerre, des épurations ethniques... La mémoire de ces actes hante les victimes, encourage une violence latente et barre la route à une véritable réconciliation en vue de l'instauration de la démocratie.

Cet état de barbarie tire profit principalement de l'impunité dont jouissent les faiseurs de mort. Mais que ces crimes à caractère massif puissent échapper à toute justice est devenu inacceptable à la conscience humaine.

Accusée, levez-vous !

La communauté des nations, les défenseurs des droits de l'homme accusent : l'impunité protège des individus et ne leur inflige aucune sanction pour leurs actes illégaux ou criminels. Soit par des lois d'amnistie qui font disparaître le caractère délictueux, soit par le silence, elle fait obstacle aux poursuites pénales. Il n'y a pourtant aucune excuse pour maintenir les victimes dans leurs souffrances, la terreur et la peur, en détruisant leur dignité par la négation de la réalité et de la vérité ; pour rendre le peuple otage du pouvoir de quelques-uns en niant sa liberté fondamentale et son droit d'expression ; pour maintenir une collusion entre le pouvoir et la justice, en protégeant les bourreaux ; pour entretenir un silence criminel sur des actes de mort, par amour du pouvoir, par opportunisme ou par résignation ; pour

Il n'est pas une semaine où les médias ne parlent d'« impunité », ici ou ailleurs. Marie-Thérèse Bouchardy, membre actif de l'ACAT durant 20 ans, instruit « le procès » de l'impunité qui s'appuie souvent sur des lois d'amnistie iniques et qui vont à l'encontre de la dignité des victimes, comme des bourreaux.

manipuler de simples soldats ou policiers en les faisant glisser dans l'engrenage de la torture, hors de toute dignité et sens des valeurs ; pour négliger la formation des policiers et établir un code de déontologie contraignant ; pour violer la Déclaration universelle des droits de l'homme, les Conventions que la plupart des pays ont ratifiées et les résolutions de l'ONU qu'ils ont adoptées ; pour saper les fondements d'une justice internationale en entravant la mise en place de la Cour pénale internationale, comme l'ont fait les Etats-Unis ; pour édicter des lois d'amnistie avant d'établir la vérité et la justice : au Chili (1978), au Brésil (1979), en Argentine (1986), en Uruguay (1986), au Honduras (1987), au Salvador (1992), au Bénin et au Congo (1990), en Ouganda, etc. ; pour avoir entravé les travaux des conférences nationales mises en place en Afrique avant le retour à la normalité (celle de Guinée a eu un rôle de potiche, des membres de celle du Togo ont fini dans les prisons) ; pour nier des génocides, comme le fait la Turquie au sujet des Arméniens massacrés ; pour vouloir tourner la page, comme en Europe de l'Est, après la chute du Mur.

La Défense se justifie

La sécurité intérieure entraîne le maintien de l'ordre à tout prix. En état de guerre ou face au terrorisme, la torture est justifiée ou minimisée. Un fonctionnaire de l'Etat d'Israël m'a affirmé en 2003 qu'il n'y avait pas de torture dans les prisons de son pays, seulement « des mauvais traitements » ! L'idéologie de la « sécurité nationale » en Amérique latine veillait à se préserver du communisme et de sa « perversion ». Il est de plus très difficile de contrôler les forces

de l'ordre. Et quand il s'agit de groupes paramilitaires, les Etats ne se sentent pas responsables.

Que faire contre l'immunité des chefs d'Etat ? Certains Etats occidentaux doivent aussi faire face à ce problème, même si ce dernier concerne la corruption ou l'abus de biens sociaux. Quant à l'extradition des tortionnaires exilés à l'étranger, soit il n'y a pas d'accord d'extradition, soit le pays d'accueil manque de lois ou de volonté de punir : Hissène Habré, réfugié au Sénégal, profite de ce système. Et l'on connaît la difficulté d'arrêter des criminels de guerre qui sont parfois, comme en ex-Yougoslavie, considérés comme de véritables héros par une partie de la population.

A notre décharge, la Commission « Vérité et Réconciliation » d'Afrique du Sud a demandé une amnistie pour ceux qui reconnaissent leur crime. En Uruguay, la loi d'amnistie de 1986 a été confirmée par référendum : 60 % des Uruguayens ont préféré ne pas remuer le passé. Comment aller contre la volonté du peuple ? Au Paraguay, les preuves demandées aux victimes pour ouvrir des procès n'ont pas été apportées. Elles avaient disparu !

Pour favoriser la réconciliation nationale, il faut parfois tourner la page « au nom de la raison d'Etat » ou « comme ultime contribution à la pacification nationale » (Carlos Menem, en Argentine).

En vue d'un compromis sur les règles de fonctionnement du Conseil des droits de l'homme, nous avons exigé, le 11 juin 2007, à Genève, l'arrêt des enquêtes sur les violations des droits fondamentaux à Cuba et au Belarus. Les deux « rapporteurs spéciaux » ne figurent plus sur la liste des dix experts chargés d'enquêter depuis six ans sur ces deux pays, qui n'avaient jamais voulu collaborer avec eux. Ils étaient pour nous beaucoup trop « partiaux ».

Appel aux témoins

L'impunité soulève les questions sur le rôle de la mémoire, de l'histoire, de la responsabilité, de la justice, de la réconciliation et du pardon. Le cardinal Decourtray, à propos de l'affaire Touvier, notait que « l'oubli alimente le ressentiment ». Connaître la vérité est un besoin vital pour la victime comme pour la société, afin de restaurer une mémoire commune, afin que de tels actes ne se reproduisent pas. Les dictatures ne sont pas tombées du ciel !

Ce qui inquiète aujourd'hui les défenseurs des droits humains, c'est l'acceptation de plus en plus grande par l'opinion publique de pratiques (comme la torture) « justifiées » par la lutte contre le terrorisme. A tel point que des séries télévisées comme *24 heures chrono*, où le « bon » n'hésite pas à recourir à la torture, présentée comme indispensable, ont un grand succès. Ou des films policiers comme *Inspecteur Lavadan*, qui font condamner des gens qui ne sont pas coupables pour en protéger d'autres. La banalisation du mal, la relativisation des interdits absolus, la perte de responsabilité individuelle favorisent la militarisation de sociétés autoritaires.

« Aussi douloureux que ce soit,¹ on ne peut laisser les blessures du passé s'envenimer. Elles doivent être ouvertes... purifiées », dit Desmond Tutu, sous la direction duquel la Commission « Vérité et Réconciliation » a siégé en Afrique du Sud entre 1995 et 2001.

Plusieurs commissions Vérité et Justice ont été mises sur pied dans différents pays pour essayer de sortir des conflits : Libéria 2006, Paraguay 2003, Sierra Leone 2002, République démocratique

du Congo 2002, Pérou 2001, Timor Oriental, Chili, Argentine, Guatemala, Burundi, Haïti 1995, pour n'en citer que quelques-unes. La dernière vient de voir le jour en Espagne, en février 2007, pour clarifier les actions contraires aux droits de l'homme pendant les premières années de la dictature de Franco (1939-1953).

Sorte de justice sans tribunal, troisième voie entre oubli et vengeance, elles se réclament toutes d'objectifs communs : faire la lumière sur les événements d'une histoire récente, proposer des mesures susceptibles d'éviter la répétition des atrocités commises et présenter des propositions de réforme de nature à favoriser le virage vers la démocratie.

Desmond Tutu s'explique sur l'amnistie prônée par la Commission « Vérité et Réconciliation » d'Afrique du Sud. Elle n'était accordée qu'à la suite d'aveux et de reconnaissance de responsabilité. Il n'y a pas qu'une justice qui punit, mais aussi une « justice qui restaure (*restorative justice*) ». L'humiliation de l'aveu face aux caméras de la télévision est déjà en elle-même une punition.

Mais ce qui a été recherché avant tout, c'est de permettre la guérison par le repentir. « Notre but est en définitive la restauration de l'harmonie... » Sans cela, quand les militaires se retirent, ils s'auto-amnistient ou proclament des amnisties globales. L'amnistie clôt ainsi le chemin vers la vérité. Cela n'aboutit qu'à des non-dits, à un profond et sournois malaise qui déchire davantage la société qu'un effort de vérité, de visibilité qui inaugure, lui, une transformation sociale.

Mais qui doit être jugé ? Les cerveaux, ceux qui profitent du chaos, les planificateurs ou les hommes et les femmes qui ont participé aux massacres ? C'est la question que se pose l'abbé Rudacogora dans une interview en juin 2007,

1 • Cf. Antjie Krog, *La douleur des mots*, Actes Sud, 2004, 480 p.

à Fribourg, au sujet de la violence dans la région des Grands Lacs. « Les "absolutions collectives" et les réconciliations superficielles constituent une forme de banalisation de ce qui s'est passé. Il y a une tendance à camoufler les responsabilités individuelles derrière l'(ir)responsabilité collective. C'est le règne de l'impunité. »

La justice restaure la dignité de la victime et l'humanité du coupable en affirmant sa responsabilité. Elle instaure une rupture fondamentale et symbolique avec les crimes du passé pour éduquer la société dans une culture des droits humains. Il n'y a donc pas de réconciliation possible sans justice.

Desmond Tutu va, pour sa part, encore plus loin : « Il n'y a pas d'avenir sans pardon », déclare-t-il. Longtemps considérée comme une affaire morale privée, la question du pardon s'ouvre aujourd'hui à la dimension sociale. Mais ne demandons pas trop vite aux victimes de pardonner. Pardonner est parfois impossible. Comment le faire sans trahir les morts ? Comment accorder un pardon à ceux qui ne reconnaissent pas leurs actes ? Qui peut pardonner ?

Des témoignages entendus, il se révèle que le pardon est un acte de délivrance, de libération. La parole de pardon « rompt avec la loi du silence, du refoulement des plaintes ; une parole qui fait mémoire pour délivrer du passé ».² L'avenir est alors ouvert à tous les possibles de vie. Le pardon peut aussi délivrer celui qui a porté tort, à condition qu'il ait reconnu sa faute.

Le pardon n'excuse rien, il libère la victime de l'obsession, de son tourment et de son ressentiment. Le coupable est appelé à changer après s'être repenti. C'est l'ultime chance pour échapper à l'engrenage du mal et de la violence. Il suppose une relation restaurée, transformée entre victime et coupable.

Mais seule la victime est en position de pardonner. Nous, étrangers au conflit, ne pouvons qu'accompagner les victimes dans leur deuil ou les coupables pour les faire naître à l'aveu. L'oubli arrache des pages entières du passé, affecte et altère l'identité et la dignité de chaque être.

Sentence

En vertu de la législation internationale (Pacte sur les droits civils et politiques, art.15, al. 2 qui dit que l'on peut condamner un individu qui commet des crimes identifiés comme tels « d'après les principes généraux de droit reconnu par l'ensemble des nations » ; Cour pénale internationale (CPI) entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2002 où seront jugées les personnes accusées de crimes de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre) ; en vertu des réflexions de la philosophie et de la psychologie, de la morale et des principes religieux, de la recherche de la paix, nous condamnons l'impunité.

Nous demandons que les crimes soient reconnus, que les tortionnaires soient sanctionnés, que les victimes obtiennent un dédommagement. Nous nous engageons pour aider à l'éclosion de la vérité, pour rechercher ensemble les moyens de prévention de la violence, pour favoriser une justice indépendante. Ce long procès continuera tant que l'impunité régnera. Tout silence en ce domaine est mortifère.

M.-Th. B.

2 • Olivier Abel, *Le Pardon : briser la dette et l'oubli*. Autrement, Paris 1991, p. 208.

Sociétés en refondation

L'Afrique du Sud et le Rwanda

●●● **Paul Grossrieder**, *Charmey*
Président de Voice,¹
directeur général du CICR de 1998 à 2002

Comment réconcilier avec lui-même un peuple qui a connu les atrocités de l'apartheid, d'une guerre civile ou d'un génocide ? La question est des plus sérieuses et d'une brûlante actualité. Les Balkans, la Colombie, le Pérou, l'Amérique centrale, le Cambodge, plusieurs pays du Maghreb et de l'Afrique noire ne représentent qu'une énumération incomplète des pays et régions concernés. Elle suffit cependant à démontrer que de nombreuses sociétés nationales sont à la recherche d'une réconciliation après des années de violences inter-ethniques et d'innombrables violations de droits fondamentaux, voire d'élimination systématique d'une partie de la population.

Les responsables politiques et les victimes des exactions sont généralement à la recherche de moyens qui leur permettraient de reconstituer la nation, mais ils se heurtent souvent à des obstacles politiques et moraux. Certains Etats ignorent - ou veulent ignorer - leur responsabilité dans les violations. D'autres s'acharnent à vouloir imposer d'en haut une réconciliation artificielle. Parmi les

victimes - et cela se comprend - certaines s'enferment dans l'horreur de leur passé et se coupent ainsi de toute ouverture vers l'avenir. Ces attitudes font naître des réflexes identitaires et alimentent des mécanismes de vengeance qui se muent en germes de nouvelles guerres.

La paix, coûte que coûte

De manière générale et plus abstraite, on peut déceler deux conceptions extrêmes des rapports entre paix et justice. Au nom de la recherche de la paix, des militants voudraient tout simplement oublier les horreurs du passé pour se consacrer exclusivement à la construction de la paix. Par exemple, un auteur anonyme écrit dans *Human Rights Quarterly* : « L'exigence de justice au nom des victimes des atrocités d'hier ne doit pas conduire à faire de nouvelles victimes parmi les vivants d'aujourd'hui. Telle est l'une des leçons que la communauté des défenseurs des droits de l'homme doit tirer du conflit en ex-Yougoslavie. Des milliers de personnes ont perdu la vie pour la simple raison que des moralistes étaient à la recherche de la paix parfaite. Malheureu-

Comment refonder une société qui a connu la violence collective ? Comment permettre aux bourreaux et aux victimes d'envisager un avenir commun ? Recherche de la paix au prix de la justice, ou de la justice pénale au prix de la paix ont chacune de dangereux effets pervers. Il existe une troisième voie de reconstruction politico-sociale, à l'exemple de celle entreprise en Afrique du Sud, autour de la recherche de la vérité, de la réconciliation et de l'édification d'une histoire collective commune.

1 • Voluntary organisations in cooperation in emergencies, un réseau d'une centaine d'ONG européennes, www.ngovoice.org.

sement, il est rare qu'une paix parfaite puisse être instaurée dans le sillage d'un conflit sanglant. Poursuivre les criminels est une chose ; faire la paix en est une autre. »²

Même si l'on comprend les raisons de cette position - qui sépare radicalement la recherche de la paix et la justice -, elle ne débouche en fait que sur une paix extrêmement fragile, car elle laisse intactes les blessures de la guerre civile et des atrocités commises et empêche une réelle réconciliation de société.

Certes, à un moment donné, le Général de Gaulle s'en est rapproché ; Pierre Hazan rappelle sa déclaration pour justifier la non-diffusion du film *Le chagrin et la pitié* : « Notre pays n'a pas besoin de vérité mais d'unité nationale et d'espoir. »³

Dans le cas de la France, l'immédiat après-guerre avait vu une importante prise de parole des résistants et des poursuites nombreuses avaient eu lieu contre bon nombre de collaborateurs qui avaient servi de catharsis à la société française. De Gaulle estimait probablement qu'il était temps, au début des années '60, de mettre fin à ce travail de mémoire et qu'il fallait donner désormais la priorité à l'avenir.

En tout état de cause, le dilemme est extrêmement difficile à trancher. Après une guerre civile qui a déchiré et détruit une société, faut-il effectivement tout oublier et imposer une paix coûte que coûte ? La position est très discutable, car elle fait fi de la mémoire des victimes, qui ne peuvent pas gommer ce qui leur est arrivé et, par conséquent, ne peuvent admettre de se réconcilier avec la partie de la société qui les a fait souffrir.

Faut-il alors exiger avant tout l'exercice d'une justice exhaustive qui, systématiquement, va juger et condamner tous ceux qui portent une responsabi-

lité dans des massacres, des tortures, des viols ou toute autre exaction ? La judiciarisation extrême de la société ne peut que nourrir de nouvelles haines, de nouvelles suspensions et retarder énormément l'avènement d'une réconciliation nationale.

L'établissement d'une Commission «Vérité et Réconciliation » (CVR) comme celle d'Afrique du Sud démontre qu'entre les deux extrêmes d'une paix oubliée de l'histoire et du politique, et d'une justice exclusivement normative et judiciaire, il existe un moyen terme qui permet de faire fonctionner un processus politique de réconciliation.

A l'opposé, la tentative rwandaise de « refondation » d'une société basée principalement sur une méthode judiciaire soulève des problèmes et n'a jusqu'ici apporté que peu de résultats dans un pays encore profondément divisé.

Une justice restauratrice

En Afrique du Sud, la CVR a été établie en 1995. Son mandat était de faire la lumière sur les violations des droits de l'homme les plus graves commises entre le 1^{er} mars 1960 et le 10 mai 1994. Le travail de la CVR - et c'est une de ses forces - s'inscrit dans le processus politique de l'après-apartheid. Démocratisation et réconciliation se sont développées simultanément, en s'imbriquant l'une dans l'autre.

La CVR se distingue de procédures judiciaires en ce sens qu'elle renonce à une justice rétributive dont le principe est de sanctionner les coupables. Elle opte pour une justice restauratrice qui vise à rétablir des liens entre victimes et bour-

2 • N° 18, 1996, p. 249.

3 • *La Liberté*, Fribourg, 07.11.2007.

reaux, une démarche de nature politique. L'on évite ainsi de déclencher les représailles qui peuvent découler de la justice rétributive. Pourtant, la manière de faire de la CVR entraîne ipso facto un châtement puisque les coupables doivent publiquement rendre compte de leurs exactions et deviennent ainsi la cible d'un certain opprobre public. A la suite de leur audition, certains coupables ont fait état d'un ostracisme tant social que familial.⁴

Les travaux ont commencé par les récits des victimes. Plus de 20 000 Sud-Africains ont narré leurs souffrances auprès des enquêteurs du Comité des violations des droits de l'homme (CVDH). Les protagonistes avaient la garantie de ne pas être interrompus durant leurs récits. Cet exposé public d'expériences traumatiques est, selon les psychologues, libérateur et thérapeutique.⁵ Ainsi la dignité individuelle des victimes était restaurée.

Par ailleurs, ce processus dépasse les exigences des individus. Il contribue à constituer une histoire collective orientée vers un projet politique commun à ceux qui étaient auparavant ennemis. Cette approche politique se base sur un pacte entre victimes et bourreaux. Les responsables du régime d'apartheid ont obtenu, contre l'aveu public de leurs responsabilités, une amnistie pour les crimes commis. La CVR visait à restaurer un ordre juste en exposant les auteurs des crimes et en procurant réconfort aux victimes. Il s'agit là d'une justice compassionnelle, assortie d'une amnistie conditionnelle.

L'oubli de la revanche

Une telle approche n'a été possible que parce que durant des années de grands leaders noirs ont promu une politique juste et non de vengeance. Aussi bien l'évêque Desmond Tutu que Nelson Mandela ont préparé les populations noires à défendre un ordre égalitaire entre Noirs et Blancs et non une rébellion qui aurait écrasé les Blancs. Le pari était audacieux, car beaucoup de militants noirs parmi les détenus politiques et dans les townships promouvaient une révolution violente et l'écrasement des Blancs.

Bien sûr, le processus a ses limites. Etant politique, il a un aspect relatif qui ne satisfait pas à toutes les exigences de la morale individuelle. D'anciens présidents comme Frederik de Klerk ou Pieter Botha ont refusé de demander l'amnistie. On n'a pas non plus mis en cause la responsabilité des bénéficiaires de l'apartheid.

Une autre faille de la CVR a été l'écart entre les attentes suscitées et les mesures concrètes prises par la suite par le gouvernement. Les pauvres d'Afrique du Sud sont restés très pauvres. Cette pauvreté pourrait devenir le terreau d'un populisme qui miserait sur la revanche sociale.

4 • Des entretiens de Laetitia Bucaille avec des membres de la Security Branch in *Politique étrangère*, 2, 2007, p. 318.

5 • On retrouve ici l'idée de Platon du *logos pharmakon*, développée dans le *Gorgias*.

P IX

--- Pour vos dons : CCP 60-19191-7



 ACTION DE CARÊME

Il n'en reste pas moins que le bain de sang que tous les observateurs prévoyaient n'a pas eu lieu. Un germe de nouvelle société a ainsi été semé dans le pays. La logique voulue par Nelson Mandela de « révéler la vérité pour pouvoir construire un avenir radieux »⁶ l'a emporté sur celle de la guerre civile. La « culpabilité a été extirpée du corps politique de la nation ». Dans ce même discours, Mandela se dit conscient des frustrations des victimes. Mais la perspective d'un avenir qui leur permettra de retrouver leur dignité grâce au développement du pays doit les encourager à être actives dans ce processus.

Bon nombre de Blancs, pas nécessairement tolérants durant l'apartheid, sont reconnaissants pour l'évolution pacifique du pays, comme l'exprime Rian Malan. Ce jeune journaliste afrikaner prédisait le pire pour son pays. A l'idée de l'instauration d'un pouvoir noir, il dit avoir paniqué. En 1994 il écrit encore : « La paix est une illusion. » Dans un texte publié par le *Sunday Times*, il explique comment il lui aura fallu dix ans pour s'apercevoir qu'il était heureux et dire enfin *merci* : « Nous, les Blancs [après quatre siècles d'arrogance] on aurait dû être balayés... en 1994. Mais non, nous sommes simplement les citoyens d'une démocratie stable. [...] Le cadeau était si énorme que je n'avais pas pu dire merci. Mais je ne suis pas si orgueilleux que je ne puisse le dire aujourd'hui. »⁷ L'important est que les dirigeants actuels maintiennent le cap de la démocratie multiraciale et ne cèdent pas aux sirènes de la domination des Noirs sur les Blancs.

Rwanda : défi de la réconciliation

Le génocide rwandais de 1994, qui a fait environ un million de morts parmi les Tutsis, est un cas extrême qui le rend difficilement comparable avec d'autres situations. Néanmoins, la problématique est similaire. Après la destruction de la société, il s'agissait de trouver une méthode pour la re-constituer. La voie suivie jusqu'ici ne produit pas l'effet recherché.

Au Rwanda, l'ampleur des massacres a profondément traumatisé la communauté tutsi. Pour la plupart des survivants, la détestation instinctive des Hutus dans leur ensemble reste un sentiment fortement enraciné au plus profond d'eux-mêmes. Michel S. Kamanzi témoigne de la profondeur de la blessure et cite, pour l'exprimer, Vladimir Jankélévitch à propos de la Shoah : « Oublier ce crime gigantesque contre l'humanité serait un nouveau crime contre le genre humain. »⁸

Il n'empêche que, d'une manière ou d'une autre, les Rwandais devront rétablir un ordre politique « normal » et pacifié. Pour l'instant, ils n'ont fait que s'enfoncer dans une impasse judiciaire.

Après avoir arrêté massivement des Hutus, jusqu'à 180 000 en 1998, ils ont institué un système de justice traditionnelle, la *gacaca*. Malheureusement, ces procédures populaires ont trop souvent dérapé et se sont même parfois termi-

6 • Déclaration du président Mandela lors de la remise du rapport de la CVR, 29.10.1998.

7 • Des extraits de ce texte du *Sunday Times* ont été publiés par *Le Monde*, Paris, 14.02.2004.

8 • Michel S. Kamanzi, « Rwanda : quelle réconciliation ? », in *Etudes* n° 400, mai 2004, Paris, p. 581.

nées par des exécutions sommaires. Même si justice doit être faite, il ne faut pas que les procédures choisies aboutissent à la revanche ethniciste et relancent des crispations identitaires qui ne demandent qu'à resurgir.

On retrouve ici la problématique globale de tous les pays à la recherche d'une reconstruction fondamentale de leur société. Dans les Etats qui ont connu la guerre civile et des déchirements dus à des violations systématiques des droits de l'homme, le besoin de justice doit se combiner avec l'impératif de réconciliation. Or le Rwanda n'a pas encore réussi à marier ces deux exigences. Cet échec est dû en partie à l'intransigeance psychologiquement compréhensible des associations de rescapés qui veulent donner une priorité absolue aux impératifs de la justice.

Une des grandes différences avec l'Afrique du Sud se situe dans l'horreur indescriptible des massacres perpétrés par les *Interamwés* hutus. Les victimes tutsies ne peuvent pas encore entrer dans une logique de la réconciliation. Un entretien avec Jean Hatzfeld en témoigne abondamment.⁹ La possibilité de la réconciliation, condition d'une reconstruction politique, est tributaire du temps. Il s'agit d'un processus à long terme mais indispensable. Les autorités rwandaises ne semblent pas s'en préoccuper et semblent braquées exclusivement sur la justice, même primaire et arbitraire.

Or la justice pénale est un moyen de faire appliquer et de préserver un ordre juridique et moral existant. Ce n'est pas un instrument conçu pour reconstruire

une société juste après un effondrement de l'ordre existant.

Citons ici un texte perspicace de José Zalaquett, ancien membre de la Commission chilienne de vérité et réconciliation : « La manière dont une nation aborde les questions touchant les valeurs pendant une époque de fondation revêt une importance capitale, car elle peut conditionner la culture particulière et les institutions de cette nation pendant des années. Le nouveau gouvernement et la nation tout entière doivent



9 • « Rwanda : un pardon pour l'instant impossible », entretien avec **Jean Hatzfeld** dans *Croire aujourd'hui*, n° 168, Paris, 15.01.2004. Cf. aussi son livre, *Une saison de machettes. Récits*, Seuil, Paris 2003, 312 p.

affronter leur passé, parce que le passé pèse de son poids sur le présent et sur l'avenir. Bien entendu, les gouvernements doivent aussi se préoccuper du présent ; les transitions peuvent être fragiles et la possibilité de graves retours en arrière est souvent fortement présente. Enfin, ils doivent avoir pour objectif d'assurer un avenir de paix et d'unité nationale en lieu et place du conflit et de la polarisation politique. Un grand nombre des mesures et des politiques spécifiques adoptées pendant une période de transition - telles que rapports établis par des commissions pour la vérité ou décisions de justice - exercent une influence sur l'héritage du passé, sur le présent et sur l'avenir. »¹⁰ Beau programme pour les dirigeants rwandais.

Construire une mémoire commune

Le cas de l'Afrique du Sud démontre, malgré ses limites, qu'une société peut se refonder à travers un travail de mémoire opéré par les victimes et les bourreaux. Un tel exercice mémoriel fournit au pays une vérité historique commune et donc les bases d'une réconciliation politique. Les autorités rwandaises n'ont

pas encore donné la parole à tous les acteurs (victimes et génocidaires), processus qui pourrait ouvrir la voie à une future réconciliation. Aujourd'hui, non seulement on en reste aux haines inter-ethniques des années '90, mais ces antagonismes se sont encore renforcés. J'ai choisi ces deux cas pour illustrer mon propos parce que je les ai connus personnellement, mais le Maroc et l'Algérie, par exemple, plaideraient aussi, a contrario, en faveur d'une libération de la parole dans un contexte extra- ou parajudiciaire, comme en Afrique du Sud, pour parvenir à une réconciliation nationale. Hélas ! Après les années de plomb au Maroc et la guerre civile en Algérie, les autorités politiques de ces deux pays ont plutôt imposé la réconciliation ou l'amnistie, sans entrer elles-mêmes dans le jeu de la vérité et sans reconnaître leurs propres responsabilités dans les violences et les crimes commis.

La réconciliation ne peut advenir que si, d'abord, on donne la parole aux victimes et aux bourreaux qui, à travers cette vérité commune, se réconcilient ensemble avec leur passé et fabriquent ainsi une mémoire collective partagée.¹¹ Cela peut très difficilement s'opérer par un processus judiciaire pur et dur.

P. Gr.

J STICE

Pour vos dons : CCP 60-19191-7



 ACTION DE CARÊME

10 • José Zalaquett, « La reconstruction morale au lendemain de violations des droits de l'homme et de crimes de guerre », in *Des choix difficiles*, Gallimard, Saint-Amand 1999, p. 291.

11 • Au sujet de la force de la parole en cas de traumatisme, voir à la p. 43 de ce numéro, la recension de l'ouvrage d'Irène Mathier. (n.d.l.r.)

L'Eglise en son miroir

En tant que fidèle lecteur et membre d'une Eglise réformée, j'ai beaucoup apprécié l'article de Pierre Emonet s.j. « L'Eglise en son miroir » (in choisir n° 577, janvier 2008, pp.13-16). Une vaste question de terminologie subsiste toute-fois dans mon esprit.

Il y est écrit : « Ces Communautés ne sont pas des Eglises parce qu'elles n'ont pas retenu la succession apostolique, ni conservé l'eucharistie valide, deux éléments... » Ma question est la suivante : pourquoi l'eucharistie des Communautés issues de la Réforme est-elle toujours considérée comme « invalide », même si ce terme est soigneusement évité ? Pourquoi ce terme au singulier ?

Toujours selon Rome, qu'est-ce qu'une « eucharistie valide », ou « un épiscopat valide » (Dominus Jesus, 6 août 2000) ? « Ce qui fait une Eglise, c'est un épiscopat et une eucharistie valides, ce dont peuvent effectivement se prévaloir les Eglises orientales qui sont en pleine communion avec l'Eglise catholique. »

Je comprends mieux, désormais, la double déception (réformée et catholique) à la lecture de ce récent document. Il n'y a pas là, à mon avis, deux ecclésiologies qui s'affrontent, mais plus simplement des membres du peuple de Dieu qui ne veulent pas se reconnaître mutuellement dans leur diversité, tout en se sachant aimés par Dieu d'un même amour.

Ces querelles de ménage entre deux grandes religions chrétiennes qui s'effondrent sont plus qu'une « blessure ». C'est peut-être la marque d'un anthropocentrisme de peuples qui se croient encore élus, ou d'une civilisation occidentale sur son déclin.

André Durussel-Pochon
Chêne-Pâquier (VD)

Formation avec des jésuites

DIEU UNIQUE ET LES AUTRES... DANS LA BIBLE

La Bible se décline comme un chemin à la découverte d'un Dieu unique. Mais d'autres dieux y sont mentionnés. Comment se joue la confrontation, l'opposition ou la concurrence entre l'Un et les autres ?

Animation : Joseph Hug s.j., bibliste

Dates : 4 mars, 8 et 22 avril, 20 mai et 10 juin, de 18h30 à 20h.

Lieu : Centre St-Boniface, 1205 Genève

Inscriptions : formation@cath-ge.ch

§§§

CHEMINS DE VIE

Initiations à la prière personnelle et communautaire et au discernement spirituel dans la vie de tous les jours.

Animation : Geneviève Boyer, Paul et MarieFée Champagne, Louis Walckiers, Louis Christiaens s.j.

Date : samedi 17 mai, de 9h30 à 18h00.

Lieu : Institut œcuménique,
Château de Bossey, 1298 Céligny

Informations et inscriptions :

L. Christiaens ☎ 022 731 28 09

M. Champagne ☎ 0033 450 20 00 41

Jeux d'acteurs

●●● **Guy-Th. Bedouelle o.p.**, Angers (France)
 Recteur de l'Université catholique de l'Ouest

**Un baiser, s'il
 vous plaît,
 d'Emmanuel
 Mouret**

Le jeune réalisateur français Emmanuel Mouret n'hésite pas, dans des films à petit budget, à nous présenter, presque à chaque fois, ce qu'on doit bien appeler des variations sur un même thème, au moins apparemment. Un garçon, dans la trentaine, que joue le cinéaste lui-même, hésitant, maladroit, compliqué plus que complexé, va tomber dans une aventure amoureuse qu'il n'avait pas du tout prévue.

Dans *Changement d'adresse*, le personnage était aux prises avec les affres de l'hésitation amoureuse.¹ *Promène-toi donc tout nu !* en 1999, dont le titre est le pendant ironique de la comédie de Feydeau, mettait en scène un jeune timide qui, précisément, ne veut pas se déshabiller devant celle dont il est amoureux et se résout à exciter expérimentalement sa jalousie. Dans *Un baiser, s'il vous plaît*, c'est une femme mariée consentant à embrasser son meilleur ami qui se sent frustré et solitaire, sans mesurer les conséquences sur leur psychologie amoureuse et leurs sentiments réciproques. Le cinéaste construit un effet de miroirs en plaçant l'histoire, un peu mince il est vrai, dans le reflet de la conversation d'un autre couple de rencontre qui a envie de s'embrasser.

On saura à la fin le lien qui unit ces deux histoires, selon une technique bien connue du retour à l'origine, exploitée par Max Ophuls à la fois dans *La Ronde*, d'après Schnitzler (1950), ou *Madame de*, adaptation du court roman de Louise de Vilmorin (1953). C'est que, pour ce film, les réminiscences abondent, depuis

Marivaux sans doute, jusqu'à Truffaut (*Domicile conjugal*, 1970) et évidemment Rohmer (*Conte d'été*, 1996). Mais en fait, c'est de Woody Allen que Mouret est le plus proche, sans la posture juive et psychanalytique.

Comme W. Allen, Emmanuel Mouret se met en scène lui-même dans le rôle du protagoniste embarrassé et maladroit, aussi attiré qu'effrayé par les femmes, dans un comique de situations et de dialogues jamais grossiers. Être maladroit, le savoir et en rire, c'est l'expression lucide de notre condition terrestre, bien qu'entouré de gens qui nous veulent du bien, ce qui est le cas du héros de Mouret. Mais cette situation est aussi tragique, même si on doit la prendre à la légère. Cette oscillation entre le grave et l'aérien est exprimée par la musique de Schubert qui ponctue le film.

Bien sûr, il y a beaucoup de fausse naïveté dans ces scènes : ce sont des jeux auxquels s'amusent pour notre plaisir des acteurs. Il n'y a qu'à considérer les gestes de Mouret pour voir qu'il ne cherche pas à être crédible, pas plus que Woody Allen ne se veut vraisemblable ni dans les situations qu'il décrit, ni dans les mimiques qu'il fait. Leur cinéma n'est nullement psychologique et Mouret se distingue ici de la « tradition française ». Il a l'air de nous dire : « Voyez comme on s'amuse quand on est comédien », et en ce sens il se rapproche de la comédie

1 • Voir la critique de G.-Th. Bedouelle in *choisir* n° 561, septembre 2006, pp. 29-30.

classique. Ce cinéma de divertissement est fait pour nous consoler, nous aussi, d'être si maladroits.

Paradoxe du comédien

Valeria Bruni Tedeschi, dont *Actrices* est le deuxième film, partage avec Mouret le fait d'être la principale interprète de ses propres œuvres, qui s'établissent aussi dans le registre comique. Mais la jeune femme nous entraîne vers l'autre versant du métier de comédien, celui de l'angoisse, de la frénésie et du dédoublement.

Marcelline, actrice réputée, a été engagée par un metteur en scène dramatique, au génie tyrannique (joué par Matthieu Amalric), pour le rôle de Natalia Petrovna, l'héroïne d'*Un mois à la campagne* de Tourgueniev, qui se ronge d'un amour secret pour le jeune précepteur de son fils. Cette situation de théâtre correspond d'une certaine manière à celle de Marcelline, célibataire qui vient d'avoir quarante ans et se désespère de ne pas avoir d'enfant.

Tournant autour du jeune acteur au regard ténébreux, pas du tout intéressé ; désorientée par une vieille amie, assistante du metteur en scène, dont la jalousie se fait perfide et qui finalement prendra le rôle ; malmenée par sa propre mère qui, elle, ne connaît pas la dépression, Marcelline va plus ou moins s'identifier au malheur de son personnage et sombrer dans ces maladies depuis longtemps répertoriées de la persécution et du dédoublement.

Sans doute est-ce cela qui donne à son interprétation de Tourgueniev cette fièvre, cette folie théâtrale qui rendent Marcelline inoubliable dans ce Théâtre des Amandiers où Bruni Tedeschi a aussi joué ! En quelque sorte, le malaise, le déséquilibre sont devenus des atouts, au

moins pour quelques soirs, mais ils prolongent et développent le désarroi.

Dans cette œuvre complexe, au burlesque douloureux, se fait jour le rapport de l'actrice à son corps et à sa vie professionnelle. Les scènes médicales sont nombreuses, comme les entretiens avec la gynécologue qui tournent vite à la confession psychanalytique, sur un mode comique que ne désavouerait pas non plus Woody Allen. Mais il y a heureusement ces respirations que constituent les longueurs à la piscine et qui l'apaisent, sauf lorsqu'elle est chassée du bassin parce que c'est « le jour des enfants »...

Le film est une brillante variation sur le paradoxe du comédien quand le jeu de l'acteur l'envahit, faisant de la fiction une vie et de la vie une fiction. Le léger malaise que ressent le spectateur devant ce film hybride et excessif apporte sans doute la preuve qu'il a touché juste.

G.-Th. B.

cinéma

Actrices, de Valeria Bruni Tedeschi

« Actrices »



Aragon

Magicien ou frimeur ?

●●● **Gérard Joulé**, *Epalinges*

Aragon, *Œuvres poétiques*, 2 vol., La Pléiade, Gallimard, Paris 2007, 1744 p. et 1776 p.

A l'origine du surréalisme, comme du christianisme d'ailleurs, il y a l'amitié. Il y eut de jeunes auteurs qui voulaient rompre en visière avec leurs aînés et écrire pour être lus de leurs amis et combattus par leurs ennemis. C'est ainsi qu'ils réveillèrent la poésie. Ils firent sortir cette belle princesse un peu somnambule de la tour d'ivoire dans laquelle l'avaient cloîtrée les symbolistes et la promenèrent toute nue dans la rue. Ils l'eussent conduite sur les barricades et même sur le bûcher, s'il l'avait fallu, pour voir de grandes flammes rouges dévorer la nuit noire. Ils retournèrent dans la forêt médiévale pour y déterrer les sorcières et les fées, et de cela il faut leur savoir gré. Il s'était constitué ainsi une petite bande d'amis qui avaient juré de servir la Beauté et pour lesquels écrire était une recherche de salut. Ils ne voulaient pas se contenter d'être de simples littérateurs, comme Anatole France, Barrès ou Paul Bourget. Ils ne voulaient pas être des professionnels de la littérature et de la poésie, encore moins des professeurs. Or, des professeurs, c'est tout ce que savait produire la République. C'est ainsi que tout débuta.

Dans une lettre ouverte à Paul Claudel, ils reprochaient au poète-ambassadeur de défendre jusqu'en Orient cette vermine qu'ils appelaient la civilisation occidentale, arguant qu'on ne pouvait être à la fois poète et ambassadeur. C'était pourtant la République laïque que servait l'écrivain catholique. Et Rubens,

en son temps, avait bien été ambassadeur de Charles Quint.

Ils avaient vomi sur la France, comme Bloy de son côté vomissait la République et le monde moderne. Ils avaient cru qu'un monde nouveau pourrait naître, lavé du péché originel d'être un monde tout court, et surtout d'être un monde chrétien. Refusant de fonder une Eglise, ils constituèrent une chapelle, un cénacle, un couvent, avec pape, bulles, index, imprimatur et excommunications. Tant et si bien qu'on ne peut rien faire d'un peu sérieux en France sans une bonne dose de jacobinisme. D'un autre côté, poussant à l'extrême la tradition artistique de la France, ils brisèrent la routine formelle, et par-delà le voile des mots, ils crurent rejoindre l'extrême pointe de la méditation.

Révélation, révolution

Mais rester dans leur couvent n'était pas leur affaire. Ils voulaient en découdre aussi sur le plan politique. Leur révélation poétique devait marcher de pair avec une révolution politique. Ayant mis à bas la vieille nation chrétienne, par quoi allaient-ils la remplacer ? Car l'homme a besoin d'un certain enracinement. Par l'Humanité, cette abstraction ? Ils s'y essayèrent, mais c'était bien difficile. L'homme ne peut se donner avec efficacité à une chose, à une cause aussi abstraite. Heureusement qu'ils avaient

sous la main le prolétariat. C'est lui qu'ils choisirent d'évangéliser, tout comme les Apôtres groupés autour de Jésus de Nazareth avaient évangélisé le monde ancien. Cette évangélisation devait donc passer par la médiation d'une petite bande d'hommes. Ainsi renouèrent-ils avec la chevalerie médiévale et les ordres mendiants. La poésie fut pour eux ce qu'avait été la religion pour les hommes du Moyen-Age.

Ne pouvant faire la guerre sur les champs de batailles militaires, se déclarant pacifistes et antimilitaristes, ils rêvèrent d'une guerre civile sociale faite d'actions concertées et d'actes gratuits, tel que l'acte surréaliste par excellence consistant à descendre dans la rue et à tirer sur le premier venu. Mais les assassins du type de Lacenaire ne courent pas les rues, et du reste la République songeait à supprimer la peine capitale comme un reste de barbarie.

Alors ils lâchèrent la Révélation pour la Révolution, comme d'autres lâchèrent le Royaume pour l'Eglise, comme disait Loisy. Ils servirent le siècle, le monde et la politique, et les poèmes qu'ils écrivaient furent de moins en moins bons, sans doute parce qu'on ne peut servir deux maîtres à la fois. Et bien sûr les prolétaires, qu'ils avaient juré d'éclairer comme ils avaient juré de servir la Beauté, les prirent pour les derniers des bourgeois et pour les pires décadents.

Dans la poubelle du temps, ils trouvèrent à ramasser quelques mégots : le freudisme, l'art nègre, les poètes maudits, le cinéma d'horreur, les romans gothiques, tout un mysticisme et un néo-orientalisme de bazar qui aujourd'hui ne feraient plus peur aux petits enfants, car la publicité et les jeux vidéo ont rattrapé le surréalisme.

Dans leurs cerveaux saturés de littérature, l'écriture automatique, continuant la dislocation syntaxique entreprise par

Mallarmé, ne pouvait déchaîner qu'une frénésie de préciosité. En s'abandonnant à la course de leur plume, ils se livrèrent à la pire littérature.

Ils se voulurent provocateurs et choquants. Ils voulurent déplaire aux bourgeois, alors que Racine cherchait à plaire au roi, à la cour et à la noblesse. Il est vrai que Racine n'avait pas lu Freud. La culture grouillait sur eux comme un peuple de vers. Et au bout du compte, ils s'en tirèrent moins bien que Paul Claudel, qui crut possible, lui, de servir Dieu et la République laïque : les grands écarts n'étaient pas pour intimider ce docteur en casuistique.

Nouvelle sybille

L'inconscient arriva à point pour remplacer Dieu. Les surréalistes y virent à la fois une source de fécondité créatrice et une poubelle où jeter les fœtus des poèmes mort-nés. Que faire de ce continent nouveau, de cet iceberg ? Comment en tracer la cartographie ? Pouvait-on le prier, l'invoquer sous peine d'en faire un nouveau dieu, ce que leur communisme athée leur interdisait de faire ?

L'inconscient leur posait le même problème que l'Humanité, immense abstraction qu'on ne pouvait embrasser. Idem pour la Révolution. Forêt si peu vierge au fond, peuplée d'animaux peints par le douanier Rousseau et de Polynésiennes dessinées par Gauguin, mais à coup sûr pas la matrice de dieux nouveaux, la place étant désormais prise par l'Homme. Aussi se mirent-ils docilement à l'écoute de ce nouveau Léviathan et résolurent-ils le problème de l'inspiration. L'inconscient serait la nouvelle sybille, dont l'écriture automatique prendrait en sténographie les oracles, source intarissable à laquelle le poète viendrait s'abreuver.

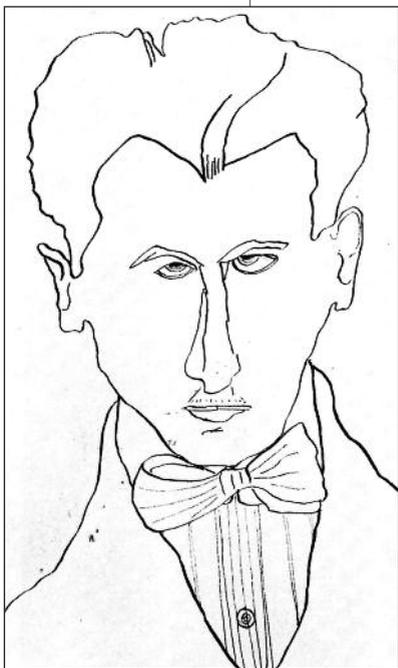
Troubadour patriote

Telle fut la toile de fond sur laquelle se dessina le destin de Louis Aragon ; le surréalisme fut son point de départ et le parti communiste son point d'arrivée. Entre-temps, il chanta l'amour d'Elsa (juive russe, passionaria du stalinisme) et les malheurs de la France de l'Occupation et de la Résistance, ainsi que le camarade Staline, car il y avait en lui un vieil anar, un vieux troubadour, un vieux Français, un vieux républicain, un vieux patriote.

C'est sans doute la raison pour laquelle il réintégra bien vite la routine routinière du littéraire, écrivant des romans naturalistes à la mode du XIX^e siècle finissant, et des alexandrins à tire-larigot, genre pour lequel il avait une facilité phénoménale, hugolienne ; mais plus il visitait les filles, en douce d'Elsa et du parti, et plus il chantait l'amour absolu d'Elsa, moins il était visité par les fées qui sont de jalouses personnes. Ses

derniers romans, *La Semaine sainte*, *Blanche ou l'Oubli*, sont des sommets de pyrotechnie, de la jonglerie pure et simple, qui ne nous touche pas, car il était aussi doué pour la prose que pour les vers.

Aragon, autoportrait



Il a énormément écrit, il a obtenu tous les prix, tous les honneurs. Il fut, après Hugo, le dernier grand écrivain de la littérature française à avoir brillé aussi bien en prose qu'en vers. Surréaliste, puis communiste, il voulut rester patriote et internationaliste, Français de France et homme de Moscou. Il ne recula devant aucun poncif et s'en tira toujours avec un brio consommé, mais avec moins d'innocence que Hugo. Les temps, il est vrai, n'étaient plus tout à fait les mêmes, et l'humanité avait perdu quelques-unes de ses illusions.

Comme Hugo, il a tout chanté, l'amour de la dame, l'amour fou, la patrie, l'humanité, l'avenir, la femme. En fait, la femme étant pour les surréalistes l'avenir de l'homme, et l'humanité l'étant aussi, la femme et l'humanité se rejoignent à la fin des temps, dans la disparition des nations et de l'homme mâle, mais peut-être pas tout à fait du poète. Encore que les dieux en ne lui envoyant plus de malheurs, on se demande bien ce qu'il pourrait trouver à chanter.

Il renoua avec ce qu'on a pu appeler l'âge d'or de la littérature française médiévale. « C'est au XII^e siècle que dans la poésie apparaît pour la première fois le sens français, le patriotisme des mots, qui parle de notre pays avec toutes les câlineries de l'amour... Née dans le règne de la violence, cette morale grandit dans les cours désertées par les croisés, autour d'Aliénor d'Aquitaine et de ses filles. Elle est une réaction à la barbarie féodale, elle a donné aux femmes leur revanche sur la morale de leurs seigneurs, qui s'étaient fort bien arrangés du christianisme pour établir l'hégémonie maritale... Elle porta à travers l'Europe une passion de justice, le goût de la chevalerie, de la défense des faibles, de l'exaltation des hautes pensées et avec elle le renom français. »

On sait qu'il existe entre la morale chrétienne et la morale courtoise d'assez grandes divergences, mais il en existe tout autant entre la morale aristocratique des chevaliers, axée sur l'honneur et la pureté du sang, et la morale chrétienne. Aragon semble ignorer que la poésie des troubadours était une poésie à double entente, secrètement religieuse, et qui véhiculait sous les symboles de l'amour platonique les doctrines albigeoises. L'art des troubadours avait pour premier objet l'amour et l'amour des dames inaccessibles et peu faites pour un petit gentilhomme sans fortune. Ces dames avaient un mari qui était toujours jaloux de leur honneur. L'exaltation de l'inaccessibilité de la dame rejoint, par le chemin détourné de la poésie, la condamnation de la chair par les cathares.

Chassez le naturel...

On est facilement injuste avec Aragon. Toute sa vie il a été déchiré entre le so-disant amour absolu d'Elsa, le mythe de l'amour fou qui faisait bien dans le tableau, et ses inclinations profondes, ses tendances libertines (et qui sait, pédérastes sur le tard ?) mal vues par le bureau politique de la place du Colonel Fabien.

Après la mort d'Elsa, dont il semblait devoir rester inconsolable, retrouvant tout à coup l'insouciance du collégien, il s'habilla de couleurs gaies, laissa pousser ses cheveux, déboutonna son col et parut dans les boîtes à la mode accompagné de petits gitons. Il était revenu à sa pente naturelle. Le communisme n'avait été qu'une parenthèse dans sa vie, une longue parenthèse, mais une parenthèse. Il avait desserré le carcan, il pouvait laisser tomber le masque.

Il était désormais intouchable. On le montrait aux fêtes de l'*Huma*, coiffé d'un panama, l'œillet à la boutonnière, vieux beau, avec des politesses d'Ancien Régime et des manières de muscadin. Des petits jeunes éblouis par l'ancêtre venaient lui toucher les mains. Pour peu, il eût guéri les écrouelles comme jadis les rois de France. Il était redevenu le vieux gaulois, le vieil anar, le vieux jouisseur, le patriarche indigne. Tout était permis au vieux combattant. Sartre, qui avait pas mal picolé sa vie durant, termina plus dignement sa carrière, allant remonter le moral, par les matins frisquets d'hiver, aux ouvriers de chez Renault à Billancourt et jouant du Bach à sa vieille mère sur son harmonium.

Qu'a-t-il manqué à Aragon pour devenir le Hugo du XX^e siècle ? L'exil à Guernesey ? Il restera de sa pléthorique production quelques vers inoubliables pour qui sait encore ce qu'est un vers, mais que la génération actuelle ne pourra sans doute jamais se réciter faute de les avoir appris par cœur sur les bancs de l'école pourtant laïque et républicaine.

Eut-il trop de talent et pas assez de génie ? Trop de facilité, pas assez d'exigence morale et critique ? A-t-il trahi son rêve de jeunesse ? A-t-il écrit l'œuvre qu'il était seul à pouvoir écrire ? Regretta-t-il de n'être pas mort à vingt ans comme tout poète qui se respecte, ou de n'avoir pas suivi Rimbaud à Harrar après avoir détruit ses premiers essais, au lieu de devenir le stakhanoviste encensé de la poésie ?

Aramis, devenu général des jésuites en intrigant dans les chambres bleues des belles précieuses, a-t-il mieux réussi sa vie que d'Artagnan, devenu maréchal de France en exposant sa poitrine sur les champs de bataille ?

G. J.

La FEPS et l'apartheid

Lukas Zürcher,
*L'Eglise compromise ?
La Fédération des
Eglises protestantes
de Suisse et l'apartheid
(1970-1990),*
Labor et Fides,
Genève 2007, 166 p.

Ce mémoire de licence a été réalisé à la demande du Conseil de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse (FEPS). Son président actuel, le pasteur Thomas Wipf, souhaitait tirer les leçons du passé. Cette étude vise donc à décrire et à analyser le comportement de la FEPS face au régime de l'apartheid en Afrique du Sud, durant vingt ans.

Chaque chapitre couvre une période donnée, articulée autour d'un événement spécifique. Il contient une introduction situant le contexte, une narration précise des débats qui ont agité la FEPS, et se termine par une conclusion interprétative. Ainsi on passe du début des années '70 (avec l'ouverture du programme du Conseil œcuménique des Eglises contre le racisme et l'opposition qu'il a suscitée au sein de certaines Eglises protestantes, en particulier l'Eglise zurichoise), au dialogue Eglises-banques des années 1986-1989 (pendant lequel le Conseil de la FEPS a refusé d'exercer des pressions sur les banques comme le demandait sa délégation).

On s'étonne que la FEPS ait réussi à réunir en 1979, dans une conférence de conciliation, les Eglises sud-africaines qui soutenaient l'apartheid avec celles qui le combattaient. Mais on s'étonne moins de l'embarras de la FEPS face à la condamnation sans appel de l'apartheid, formulée par l'Alliance réformée mondiale en 1982.

Entre Eglises membres, œuvres d'entraide et missionnaires, intérêts économiques et opinion publique, le Conseil de la FEPS semble avoir voulu ménager tout le monde... et mécontenté la plupart. Comme le note l'auteur à propos

des délégués de l'Assemblée de la FEPS d'avril 1979, ils « ne comprirent pas que, dans un contexte politique très tendu, le poids des arguments ne suffit pas à provoquer à lui seul un revirement d'opinion et qu'il faut aussi tenir compte des rapports de force politiques ».

La conclusion toute en nuance du chercheur l'indique : les partisans du dialogue avec toutes les parties ont cru sincèrement qu'ils pouvaient apporter une contribution au dépassement de l'apartheid. Mais ce faisant, ils ont empêché la FEPS de considérer l'apartheid comme un péché obligeant les chrétiens à prendre parti pour les victimes de ce régime, comme le fit l'Alliance réformée mondiale.

Ce livre est passionnant et bien traduit (par André Caruzzo). Il ne juge pas mais montre comment il est possible de mélanger les arguments de façon à éviter de prendre parti pour les opprimés. En ce sens, il tire bel et bien une leçon de l'histoire. Une fédération d'Eglises, voulant éviter une confession de foi qui obligerait ses membres à affirmer une position commune, finit par rater le rendez-vous avec son Seigneur et avec l'histoire.

L'Eglise catholique en Suisse s'en est-elle mieux tirée ? La Conférence des évêques suisses a mandaté la commission Justice et Paix pour faire ce même travail historique. On se réjouit d'en lire le résultat.

Jean-Claude Huot

Naissance du martyr

Partant de Socrate, qui restera longtemps l'archétype du persécuté, cet ouvrage remarquable examine le phénomène de la persécution sous tous ses aspects, anthropologiques, politiques, sociaux et juridiques.

Dans la cité gréco-romaine, basée sur le consensus, la persécution n'a pas pour but d'éradiquer une doctrine ou une croyance, mais de réintégrer l'individu dont le comportement s'écarte des normes. Si la liberté d'association est en principe reconnue, elle a des limites et l'Etat tente de la contrôler en période de crise. Ainsi, dans la célèbre affaire des Bacchantes à Rome, en 186 av. J.-C., les accusés durent répondre non de leur appartenance à une secte, mais d'infractions dont chacun s'était rendu coupable. Ce fut l'occasion d'établir une distinction entre associations licites et illicites par un sénatus-consulte faisant encore jurisprudence aux II^e et III^e siècles de notre ère.

Après Alexandre, les vastes royaumes hellénistiques sont le théâtre d'affrontements entre monarques soucieux d'hellénisation - voire en mal de divinisation - et communautés juives au bénéfice d'un statut d'exception. C'est en 171-169 qu'éclate l'affaire des Maccabées. Pour la première fois, le pouvoir prétend éradiquer une tradition religieuse et provoque une résistance active. Les Juifs subissent un véritable pogrom à Alexandrie. De là date ce que l'auteur désigne comme « l'invention du martyr ».

Dans un renversement des valeurs, la « belle mort » héroïque des Grecs devient la mort ignominieuse subie « pour la Loi », disent les Juifs, « pour la foi », diront

bientôt les chrétiens. La mort ouvre le chemin de la vie éternelle et prend valeur de témoignage, conformément au sens du terme grec. Aussi la rechercheront-ils parfois jusqu'à la provocation, ce qu'apprécieront diversement les premiers évêques. Paul, repris par Clément d'Alexandrie, soulignera l'ambiguïté de la mort spectaculaire. Le culte des martyrs représente pourtant un facteur de cohésion pour les premières communautés chrétiennes qui vivent dans une insécurité permanente.

Vers 250, un édit impérial de Dèce institua un contrôle de la pratique religieuse, contraignant les chrétiens à sacrifier aux dieux officiels en vue d'obtenir un certificat qui leur évitait l'incarcération. Beaucoup cédèrent et leur réintégration au sein des communautés fit l'objet de désaccords allant jusqu'à la sédition. Il en fut de même après la Grande persécution de Dioclétien, qui culmina en 304. On vit alors les chrétiens se réfugier à la campagne ou dans le désert où l'émergence du monachisme marqua une évolution valorisant l'ascèse et justifiant le choix de vivre plutôt que de mourir.

L'édit de 313 de Constantin sera censé garantir la liberté religieuse. Dans les faits, le concile de Nicée établira l'orthodoxie, bannissant les hérétiques - les persécutés devenant persécuteurs - et l'idéal d'unification religieuse l'emportera sur celui de liberté.

Renée Thélin

livres ouverts

Marie-Françoise Baslez, *Les persécutions dans l'Antiquité. Victimes, héros, martyrs*, Fayard, Paris 2007, 418 p.

Envol d'un éditeur

Michel Moret, *Beau comme un vol de canards*, de l'Aire, Vevey 2007, 174 p.

Né le 13 janvier 1944 à Estavayer-le-Lac, Michel Moret s'est initié aux arcanes de l'édition en 1972 avec la réédition du pamphlet de Denis de Rougemont intitulé *Les Méfaits de l'Instruction publique*. En 1978, il abandonne son métier de libraire et reprend les Editions de l'Aire, à Vevey. « Bien des printemps ont passé depuis mai 1978, mon enthousiasme ne s'est pas altéré [...] Je ne sais plus si j'ai choisi ce métier ou si c'est lui qui m'a choisi ; il en va ainsi de toutes les histoires d'amour. »¹ Or cette histoire d'amour se prolonge dans un livre intitulé *Beau comme un vol de canards*, un titre repris d'un vœu personnel émis en date du 1^{er} janvier 2007.

Une année s'étant écoulée, on peut se demander si son vœu de recevoir « des beaux manuscrits » a été exaucé ? Mais l'on peut aussi relever, et hélas ! déplorer, durant ces *Cent jours de la vie d'un éditeur romand*, et parmi les quelques perles rares ou les aveux touchants et sincères que cet auteur égrène au fil des jours, les propos surprenants, voire malveillants, qu'il décerne dans ce « Journal » à certains écrivaines et écrivains de sa Maison ou à des auteurs édités ailleurs. Ainsi, en date du 10 octobre 2006, l'une d'entre elles vient acheter dix exemplaires de son propre livre. Un peu plus loin, il écrit : « Le bonheur n'est pas seulement dans le pré, il est aussi dans les bras de Vénus, et encore dans mes dépôts bordéliques où dorment paisiblement cinq cent mille livres. »

Il y a certes beaucoup d'humour dans cette déclaration, mais n'est-elle pas aussi inquiétante pour les auteurs de l'Aire ?

On passera aussi, comme le prophète Jérémie, sur ces lignes datées du 13 novembre 2006 : « Force est de reconnaître que les chrétiens et les musulmans sont des prosélytes insupportables, des marchands de spiritualité proches des vendeurs d'aspirateurs qui ne s'intéressent guère à la culture de l'autre. Je préfère l'aristocratie juive, quoique un peu égocentrique, à ces archiprêtres de pacotille. »

Mais ce qui est plus grave, ce sont les propos qu'il tient à l'égard de l'essayiste, philosophe et romancier suisse Etienne Barilier, un auteur au sujet duquel la revue *Quattro* a consacré un numéro spécial à l'occasion de son 60^e anniversaire.² L'éditeur veveysan lui reproche son « protestantisme étriqué » et sa manière de mettre trop de vinaigre dans ses livres et pas assez de sel, alors que c'est dans une direction totalement opposée que s'articule toute l'œuvre écrite d'Etienne Barilier !

Dans les années à venir, le conseil d'administration de l'Aire devra trouver quelque un pour reprendre cette histoire d'amour. Souhaitons que le futur patron de cette Maison reconnue sache demeurer au service des écrivaines et écrivains de ce pays et d'ailleurs. En un mot, au service non pas de ragots, mais de la vraie littérature et de la poésie.

André Durussel

- 1 • **Michel Moret**, *Feuilles et racines*, de l'Aire, Vevey 2001, p. 61.
- 2 • N° 24/2007, pp. 52, 53 et 62, ISSN 1023-6341, distrib. Slatkine, Genève.

■ Bible

**Philippe Lefebvre et
Viviane de Montalembert**
Un homme, une femme et Dieu

*Pour une théologie biblique
de l'identité sexuée*
Cerf, Paris 2007, 468 p.

« Quel est le dessein de Dieu créant l'humain sexué ? » Pour tenter une réponse pertinente à cette interrogation, les auteurs - un homme et une femme, et c'est important à leurs yeux ! - présentent un large éventail de comportements humains soigneusement sélectionnés dans l'Ancien et le Nouveau Testament.

Leur conviction profonde se dévoile au fil des pages : chaque être humain collabore au projet du Créateur, de façon personnelle et spécifique, grâce à la présence vivifiante de l'Esprit. Celui-ci inspire « asymétriquement » l'homme et la femme pour l'accomplissement de leur mystérieux travail d'incarnation : Judith, Esther, David, Jonathan, Abraham, Sarah, Marie, Marthe et d'autres encore. Autant de personnages bibliques, certes bien connus, que l'on découvre toutefois autrement et avec étonnement.

Cette approche est longue, déroutante, mais bien structurée et, en tout cas, passionnante, captivante. Une réserve destinée à tout lecteur : « machos » et « féministes » s'abstenir ! Pour les autres, cette lecture, parfois ardue, fait du bien, car elle met en lumière la mission de l'époux et de l'épouse et le retour du monde au Père qui est voulu depuis le commencement pour la Gloire partagée !

Gaëtane Walckiers

Albert de Pury,

« *Oh, pardon !* »

et autres exclamations bibliques

Labor et Fides, Genève 2007, 104 p.

Quel bonheur lorsqu'un exégète de renom se double d'un dessinateur humoristique ! L'album s'ouvre sur une interview : d'un côté de la table, le journaliste affublé de cornes tend son micro à son interlocuteur : « Albert de Pury, Dieu a-t-il de l'humour ? » ; réponse : « Une chose est claire : s'il n'en a pas, mon compte est bon ! »

Puis suivent septante dessins, la plupart en noir et blanc, depuis le paradis terrestre jusqu'à quelques dessins des Évangiles et des

Actes des Apôtres, « des temps pas si nouveaux que ça... ». Beaucoup de trouvailles hilarantes : le prophète Isaïe déambulant, une grande pancarte à la main, au milieu de dizaines de traders scotchés à leur ordinateur et qui lèvent des yeux stupéfaits sur sa pancarte « tôt ou tard la bourse va s'effondrer ». Ou bien, à quelque distance d'un punk aux lunettes noires jouant de la guitare, flanqué de gros amplificateurs, le dialogue : « Et là, c'est notre petit dernier David. Lui aussi est hyperdoué, musicien, poète, fin, sensible, doux, gentil, serviable... n'est-ce pas chérie ? » « Oui, Jessé », répond sa femme.

Ou encore, l'échange entre Isaac, Ismaël et la vieille Sara sur son lit de mort disant à ses fils : « Isaac et Ismaël, la folie de vos parents ne risque-t-elle pas de se transmettre aux générations futures ? » Et eux de répliquer : « Nous te le promettons. » Ou cette scène de la remise des Oscars au ciel, l'ange à la tribune devant le couple Abraham et Sara assis sur leur fauteuil : « Nous sommes ici pour honorer, avec sa chère épouse, le plus vénérable de nos ancêtres, le plus noble de tous les patriarches, guide de nos pas, héros de la foi !... J'ai nommé - et je vous prie de l'applaudir - Abraham, le fidèle parmi les fidèles, le père des croyants... et j'ajouterais « le roi des poltrons », pense Sara.

Un merveilleux livre pour offrir et faire rire.

Joseph Hug

■ Eglise

Olivier Le Gendre

Confession d'un cardinal

J.-C. Lattès, Paris 2007, 414 p.

Un cardinal de plus de 80 ans prend le temps de se confier, sous anonymat, à un journaliste qui connaît bien les rouages du Saint-Siège, pour que celui-ci rédige ses mémoires. Un ouvrage de fiction ? Pas du tout. Nous voici, en effet, conviés à entrer dans une série de considérations pertinentes sur la réalité de l'Eglise catholique et du monde depuis le décès de Jean Paul II et l'élection de Benoît XVI. Un remarquable état des lieux qui tient compte du taux de la pratique dominicale, du nombre d'entrées chaque année dans les séminaires, de la connaissance de la foi des enfants en fin de catéchèse, de la quantité de membres revendiquée par les nouveaux mouvements ecclésiaux. Des fines et fortes interrogations suivent sur la mondialisation,

l'évolution des recherches scientifiques, la place du sacré dans notre univers rationnel. Dans l'impossibilité de reconstruire les équilibres du passé, un passé d'ailleurs plus ou moins fantasmé, il est temps et urgent de renouveler la façon d'être chrétien en se posant délibérément comme des continuateurs de l'action menée par le Fils de Dieu il y a deux mille ans. Ces conversations amicales et brillantes rappellent, avec vigueur et bienveillance, que la mission de l'Eglise est d'abord de rendre sensible l'amour de Dieu, avant de l'explicitier dans un enseignement. Des pages qui sont à méditer dans la perspective d'un objectif passionnant et actuel, l'annonce de l'Évangile.

Louis Christiaens

Pierre Vilain

L'avenir de la terre ne tombera pas du ciel
Desclée de Brouwer, Paris 2007, 256 p.

Ce livre est présenté comme un cri d'indignation. Il est surtout un appel à l'Eglise pour qu'elle ose demander « donne-moi à boire », comme le fit Jésus en croisant une Samaritaine à côté d'un puits. Car cette demande dit l'humilité d'accepter la rencontre, voire le cadeau, en tous cas l'interpellation de celles et ceux qui sont étrangers, hérétiques, de petites mœurs, brefs pauvres et exclus. Pierre Vilain souhaite que son Eglise et tout le peuple de Dieu soit ouvriers de l'Évangile, allant à la rencontre des autres. Telle est la clé de cet ouvrage publié à l'occasion des 40 ans de l'encyclique de Paul VI, *Rerum Novarum*. L'auteur parcourt à grandes enjambées les Ecritures, l'histoire de l'Eglise, celle du concile Vatican II, notamment la rédaction de cette encyclique qui élargit la question sociale à l'ensemble du monde grâce, entre autres, à la plume du Père Louis-Joseph Lebreton. Il dénonce la puissance contemporaine de l'argent et regrette la tentation restauratrice qu'il perçoit dans l'Eglise.

Le parcours est rapide : beaucoup de constats, peu d'analyse, mais surtout un ancrage dans la foi : le journaliste engagé (il a travaillé pour *Témoignage* chrétien et le Comité catholique contre la faim et pour le développement, CCFD) rappelle que la foi ne peut se passer de l'option préférentielle pour les pauvres telle que définie par la théologie de la libération.

En rendant hommage aux ouvriers de l'Évangile et aux gérants de la terre, connus ou anonymes, il invite le lecteur à espérer... malgré tout.

Jean-Claude Huot

■ Biographies

Ian Hamel

Sa vérité sur Tariq Ramadan

Sa famille, ses réseaux, sa stratégie
Favre S.A., Lausanne 2007, 364 p.

Cette excellente biographie du journaliste d'investigation Ian Hamel permet d'approfondir et de situer la trajectoire personnelle, académique et sociale de Tariq Ramadan. Elle est le fruit de deux ans d'enquête en Egypte, au Ministère de l'Intérieur en France, aux archives fédérales à Berne... et, bien sûr, de l'étude approfondie de l'œuvre de Tariq Ramadan lui-même.

A la différence d'autres biographes, comme Lionel Favrot (*Tariq Ramadan dévoilé*, Lyon 2004) ou Caroline Fourest (*Frère Tariq*, Paris 2004), Ian Hamel s'est bien documenté auprès des professeurs des Universités de Berne, de Fribourg et de Genève qui étaient, au printemps 1998, acteurs lors de l'élaboration finale et de la défense de la thèse de doctorat de l'islamologue genevois : *Hassan al-Bannâ et la tradition réformiste depuis al-Afghânî. La pensée d'un siècle : l'islam social*.

Richard Friedli

Patrice Favre

Georges Cottier

Itinéraire d'un croyant
CLD, Tours 2007, 264 p.

Rechercher la vérité et saisir les occasions de la faire connaître amèneront le Père Cottier à prendre souvent position. Livres, écrits, conférences, groupes d'études, rencontres, concile, Vatican... constituent autant de lieux pour préciser sa pensée. En 1939, jeune collégien, il écope trois jours de renvoi pour avoir participé à une manifestation antinazie organisée avec des camarades. Il garde une profonde reconnaissance envers des « aînés » qui l'ont aidé à réfléchir ; dans cette longue liste, Jacques Maritain et l'abbé Charles Journet jouent un rôle capital.

Après des études de philosophie à l'Université de Genève, il publie en 1959 sa thèse de doctorat *L'athéisme du jeune Marx*. Spécialiste de l'idéologie communiste, il parle aux évêques de Suisse, de France et d'Amérique latine et assiste à des colloques à Moscou et à Budapest. La forte amitié avec le Père Jacques Loew marquera sa vision pastorale. Expert au concile, il participe à des discussions tendues concernant la *Déclaration sur la liberté religieuse* et la *Déclaration de l'Eglise et les religions non-chrétiennes*.

Le journaliste Patrice Favre, par des questions pertinentes, nous rend proches de tous les grands sujets de l'Eglise et de la société. Par sa façon simple et claire de présenter les faits, le Père Cottier nous introduit dans le bouillonnement des courants philosophiques ; ajoutons le plaisir de l'écouter à propos de la vie à l'intérieur du Vatican.

Théologien de Jean Paul II, le cardinal Cottier, en évoquant son itinéraire, nous révèle l'évolution de la pensée et nous présente tout un pan de l'histoire contemporaine de l'Eglise. Voilà un livre très intéressant tant par les sujets traités, que par le dialogue animé auquel nous nous associons aisément.

Willy Vogelsanger

André Nguyen Van Chau ***Une vie d'espérance***

François-Xavier Nguyen Van Thuan, prisonnier politique, apôtre de la paix
Jubilé, Paris 2007, 376 p.

Témoins de l'espérance, retraite prêchée au Vatican en l'an 2000 en présence de Jean Paul II, et *Sur le chemin de l'espérance*, réflexions durant sa captivité, publiées dans la clandestinité, laissaient deviner un personnage exceptionnel du Vietnam. Cette biographie rédigée par son ami d'enfance situe bien les multiples étapes de cette vie courageuse au service de Dieu.

La généalogie de la famille Van Thuan explique le rôle des divers membres dans la direction du pays jusqu'à l'arrivée des communistes. Ensuite, les condamnations à mort et les arrestations assombriront leur vie. Mgr Van Thuan, coadjuteur de l'archevêque de Ho Chi Minh-Ville, sera arrêté et, durant 13 ans, emmené dans plusieurs prisons.

Nous découvrons auparavant l'action des missionnaires français qui ont marqué la formation de François-Xavier, né en 1927

dans une famille de 8 enfants. Doué d'une fine intelligence et d'un esprit de foi profond, le jeune prêtre accéda rapidement aux responsabilités : études à Rome, supérieur de séminaire, évêque. Il possédait le don de communication et d'organisation. Envoyé à Rome sans possibilité de retour, nommé à la tête de *Cor unum*, puis président du Conseil Justice et Paix, cardinal, il accomplit une tâche importante à travers le monde. Frappé d'un cancer, il décéda à Rome en 2002.

L'auteur, très bien documenté, nous met en communion vivante avec ce témoin de la foi. Sa façon de décrire les états d'âme de son héros comporte un ajout subjectif sans doute proche de la réalité, mais pas forcément évident. Ce parcours extraordinaire laisse entrevoir la vitalité du peuple vietnamien.

Willy Vogelsanger

■ Psychologie

Irène Mathier ***Entre mémoire collective*** ***et mémoire familiale***

L'héritage d'un trauma collectif lié à la violence totalitaire
IES éditions, Genève 2006, 190 p.

Ce livre approfondit remarquablement la question de la transmission transgénérationnelle d'un traumatisme, qui, en cas de guerre (en l'occurrence de la Seconde Guerre mondiale avec l'horreur des camps) prend un caractère « historique » ou « collectif », touchant toute l'« humanité dans ses fondements », et demandant ainsi un travail de mémoire et de reconnaissance aussi collectif.

L'autrice - enseignante à l'Institut d'études sociales à Genève - a investigué la question par des entretiens auprès d'anciens résistants déportés et de descendants de la 2^e (la partie principale) et 3^e générations. Les conclusions sont intéressantes à plus d'un titre, spécialement pour le psychothérapeute et le travailleur social.

Par le travail de la parole (reconstruction narrative ou cognitive, témoignages, réflexivité, réinterprétation de son histoire, donner du sens à l'épreuve), les descendants de la 2^e génération se sont la plupart du temps dégagés du traumatisme et de l'héritage négatif (loyautés familiales invisibles avant le travail élaborateur de la parole, pouvant amener à un interdit de la faiblesse, une difficulté d'in-

dividuation, une surprotection parentale ou suradaptation...). C'est un long cheminement qui les a « propulsés vers un engagement et une intériorisation des valeurs humanistes ».

Chez les descendants de la 3^e génération - du fait d'une parole plus aisée - on retrouve davantage une transmission des valeurs et moins du traumatisme (ils sont moins investis d'une mission de devoir de mémoire).

Le professionnel, ici le travailleur social, peut prévenir la transmission transgénérationnelle en étant tuteur de développement (facteur de résilience) et en aidant à reconstruire le lien social mis à mal (comme à l'engagement pour une société meilleure).

Ce livre ouvre finalement sur une meilleure compréhension du traumatisme en général, qui, par-delà l'individu, prend une dimension familiale et collective (sociale) dans sa transmission, mais aussi dans sa résolution et son dépassement.

Raphaël Broquet

Dominique Scheder

Grains de ciel

La folle aventure du GRAAP

Favre S.A., Lausanne 2007, 192 p.

Avec joie, nous retrouvons Dominique Scheder, non pas pour un voyage à travers la folie mais pour une aventure folle elle aussi, et cependant tissée de sagesse, celle du GRAAP (Groupe romand d'accueil et d'action psychiatrique). Une aventure qui commença un soir de janvier 1987 sur un appel de Madeleine Pont et qui, de lieu d'accueil en d'autres lieux d'accueil, a traversé vingt années avec une succession de jumelages, de créations de groupes de proches, d'antennes, de camps de vacances, d'un journal trimestriel, de pétitions et j'en passe.

Avec la verve que nous lui connaissons, l'auteur raconte, et c'est un plaisir de le lire, de l'écouter chanter - car on se l'imagine fort bien chantant et entraînant son monde dans une farandole pleine de rivières, de montagnes, de nuages en croisière, de soleils et de printemps. Parfois la joie qu'il ressent au contact de tous ceux qui fréquentent *Le Petit Grain de Sel* est si grande, si débordante, qu'il confie aux oiseaux du matin : « Trop beau ! Envie de me faire prêtre ! »

Et parfois la souffrance de certains est si grande qu'il se demande comment des Bach, des Mozart et des Chaplin ont pu faire de la musique et des pirouettes dans leur siècle déchiré. En ces moments-là, de méchants blues viennent le visiter... et c'est le doute, la douleur du monde qui frappe à sa porte. Un ami hospitalisé à Cery (hôpital psychiatrique) lui redonne la joie : « Tu sais Domi, moi je fais l'amour avec la lune ! »

Ce livre est rempli de témoignages bouleversants et vous fait passer, comme Nelly la jolie batelière, d'une rive à l'autre de deux mondes opposés qui se côtoient pourtant. Martine, Muriel, Robert, Marianne, Luc, Marco, Floriane, Martin au destin si tragique, le Dr Rébus, tous nous deviennent amis à travers les lignes.

Enfin, c'est la fête sublime, celle à laquelle, en chansons, l'auteur nous invite... celle de la Dame... de Notre Dame de Lausanne. Nous sommes au printemps 2007 et les grains et les graines que Dominique a semés sont, comme dit Madeleine Pont, des écrans où sommeillent les germes de l'espoir.

Marie-Luce Dayer

Marshall B. Rosenberg

Spiritualité pratique

Les bases spirituelles

de la communication non violente

Jouvence, Genève-Bernex 2007, 94 p.

Dans la continuité de son ouvrage bien connu, *Les mots sont des fenêtres* (1999), Marshall Rosenberg, fondateur du Centre pour la communication non violente, répond succinctement à des journalistes qui l'interrogent sur sa manière de faire lorsqu'il rencontre des personnes en situation de conflit, de ressentiment, de souffrance. Dans le processus qu'il tente de suivre avec celles-ci, les éclairages suggérés semblent élémentaires dans la mesure où ils se réfèrent à des données manifestement larges : l'énergie divine, le don de soi, les sentiments, les besoins, etc. Cet opuscule, en raison même de sa brièveté, peut faire tomber nombre d'obstacles psychologiques dans notre espace relationnel, du moins si sa lecture conduit à une effective mise en pratique.

Louis Christiaens

Bauer Olivier, *Le protestantisme et ses cultes désertés. Lettres à Maurice qui rêve quand même d'y participer*. Labor et Fides, Genève 2008, 104 p.

Buangi Puati Roger, *Christianisme et traite des Noirs*. Saint-Augustin, St-Maurice 2007, 398 p.

Camiade Laurent, *L'Amour trahi. Osons parler du péché*. Desclée de Brouwer, Paris 2007, 264 p.

Cassingena-Trévedy François, *Etin-celles II. 2003-2005*. Ad Solem, Genève 2007, 480 p.

*****Col.**, *Apprendre à être heureux*. Albin Michel, Paris 2008, 312 p. [41571]

*****Col.**, *L'invention chrétienne du péché*. Cerf, Paris 2008, 130 p. [41570]

*****Col.**, *Pauvreté dans le monde. Réflexions franciscaines*. Franciscans International, Genève/New York/Bangkok 2007, 228 p. [28954]

Cottier Georges, *Christianisme et cultures. La culture du point de vue de l'anthropologie philosophique*. Ad Solem, Genève 2007, 64 p.

Edith Stein (anc. Stein, Edith), *La Crèche et la Croix*. Ad Solem, Genève 2007, 78 p.

Gerber Daniel, « Il vous est né un Sauveur. » *La construction du sens sotériologique de la venue de Jésus en Luc-Actes*. Labor et Fides, Genève 2008, 294 p.

Guardini Romano, *Prières théologiques*. Ad Solem, Genève 2007, 64 p.

Guillon Paul, *La vie cachée*. Ad Solem, Genève 2007, 78 p.

Jean de la Croix, *Œuvres complètes. T. I*. Desclée de Brouwer, Paris 2008, pp. XVI + 494.

Jean de la Croix, *Œuvres complètes. T. II*. Desclée de Brouwer, Paris 2008, pp. 495-1230.

Lavaud Benoît, *Saint Nicolas de Flûe, Père du désert*. Ad Solem, Genève 2007, 58 p.

Longeat Jean-Pierre, *24 heures de la vie d'un moine*. Seuil, Paris 2008, 222 p.

Lovis Jeanne, *Un Jurassien chez les Tsars. Constantin Lovis, 1807-1887, précepteur en Russie*. Alphil, Neuchâtel 2007, 244 p.

Moss Richard, *Le Mandala de l'Etre. Découvrir le pouvoir de conscience*. Albin Michel, Paris 2007, 392 p.

Musy Guy, *Pastorale*. Parole et Silence, Paris 2008, 128 p.

Pieper Josef, *Le loisir, fondement de la culture*. Ad Solem, Genève 2007, 78 p.

Quenot Michel, *Du visible à l'Invisible. Des images à l'icône*. Cerf, Paris 2008, 128 p.

Rance Didier, Peterson Erik, *Témoign de la vérité*. Ad Solem, Genève 2007, 128 p.

Reymond Bernard, *Le protestantisme et la littérature. Portraits croisés d'un horizon partagé*. Labor et Fides, Genève 2008, 176 p.

Ricoeur Paul, *Vivant jusqu'à la mort. Suivi de Fragments*. Seuil, Paris 2007, 148 p.

Thérèse d'Avila, *Œuvres complètes. T. II. Le Livre des Fondations*. Desclée de Brouwer, Paris 2007, pp. 607-1184.

Theytaz Philippe, *Motiver pour apprendre. Guide pour parents, enseignants et élèves*. Saint-Augustin, St-Maurice 2007, 162 p.

Vouga François, *Les stratégies du dialogue. Marc, Matthieu et Luc s'expliquent*. Du Moulin, Poliez-le-Grand 2008, 102 p.

Vous trouverez ces livres
au CEDOFOR,
le Centre de documentation
et de formation religieuses.

Pour en savoir plus
et vous abonner
à ses services :
www.cedofor.ch

JAB
1950 Sion 1

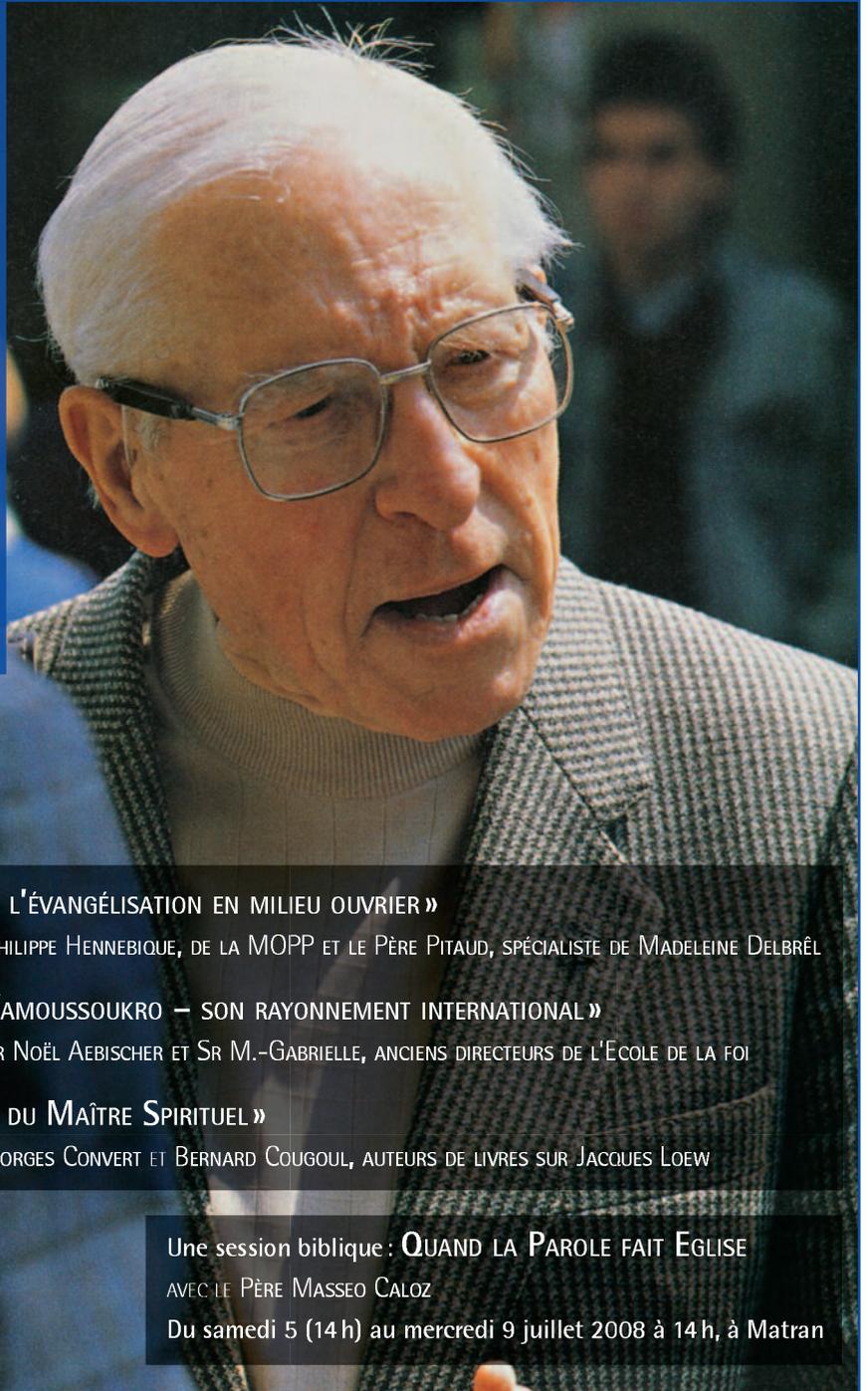
envois non distribuables
à retourner à
CHOISIR, rue Jacques-Dalphin 18
1227 Carouge

**Une semaine
« Jacques Loew »**

**du 22 avril 2008
au 25 avril 2008**

**au Centre Ste-Ursule
(Square des Places)
Fribourg, à 20 h 15**

Fondation Jacques Loew
026 322 14 38
fondation.jloew@bluewin.ch
www.fondation-loew.ch



- 3 CONFÉRENCES-DÉBATS**
- « **JACQUES LOEW ET L'ÉVANGÉLISATION EN MILIEU OUVRIER** »
Mardi 22 avril, PAR PHILIPPE HENNEBIQUE, DE LA MOPP ET LE PÈRE PITAUD, SPÉCIALISTE DE MADELEINE DELBRÉL
 - « **DE FRIBOURG À YAMOUSSOUKRO — SON RAYONNEMENT INTERNATIONAL** »
Mercredi 23 avril, PAR NOËL AEBISCHER ET SR M.-GABRIELLE, ANCIENS DIRECTEURS DE L'ÉCOLE DE LA FOI
 - « **LE RAYONNEMENT DU MAÎTRE SPIRITUEL** »
Jeudi 24 avril, PAR GEORGES CONVERT ET BERNARD COUGOUL, AUTEURS DE LIVRES SUR JACQUES LOEW

Une session biblique : **QUAND LA PAROLE FAIT ÉGLISE**
AVEC LE PÈRE MASSEO CALOZ

Du samedi 5 (14 h) au mercredi 9 juillet 2008 à 14 h, à Matran